

Évolution du paysage

Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



Évolution du paysage

Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS)

Impressum

Éditeurs

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).
et
Institut fédéral de recherches sur la forêt,
la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
Le WSL est un institut de recherche du domaine des EPF.

Gestion de projet

Gilles Rudaz (OFEV), Matthias Stremlow (OFEV),
Felix Klenast (WSL), Marcel Hunziker (WSL)

Contributions

OFEV

Daniel Arn, Micha Bigler, Claudio De Sassi,
Clémence Dirac Ramohavelo, Christoph Grosjean,
Simon Hofstetter, Franziska Humair, Claudia Moll Simon,
Hannah Scheuthle, Yael Schindler Wildhaber

WSL

Flurina Wartmann, Lina Torregroza

Autres

Reto Camenzind (ARE), Marco Kellenberger (ARE),
Matthieu Raemy (OFAG), Emanuel Schmassmann (swisstopo),
Laurent Zecha (OFS)

Rédaction et lectorat

Oliver Graf, dialog:umwelt GmbH, Berne

Traduction

Service linguistique de l'OFEV

Référence bibliographique

OFEV/WSL (éd.) 2022 : Évolution du paysage. Résultats du
programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS).
Office fédéral de l'environnement (OFEV) ; Institut fédéral de
recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). État de
l'environnement n° 2219. 53 p.

Mise en page et graphisme

Funke Lettershop AG

Photo de couverture

Re-photographie du paysage entourant le village de Ramosch,
Basse-Engadine (GR)
© Parc national suisse, photo prise dans le cadre du
projet-modèle INSCUNTRAR

Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
N° d'art. : 810.400.144F
www.bafu.admin.ch/uz-2219-f

Cette publication est également disponible en allemand.
La langue originale est l'allemand.

© OFEV/WSL 2022

Table des matières

Abstracts	6
------------------	----------

Avant-propos	7
---------------------	----------

Résumé	8
---------------	----------

1 État et valeur du paysage	10
------------------------------------	-----------

2 Repérer les modifications du paysage	12
---	-----------

Liste des indicateurs	14
------------------------------	-----------

3 Modifications physiques du paysage	16
3.1 Zones urbanisées et infrastructures	17
3.2 Agriculture et sylviculture	23
3.3 Zones proches de l'état naturel	25

4 Perception du paysage par la population	28
4.1 Changements remarquables	29
4.2 Activité physique, sport et détente dans la nature	32
4.3 Appréciation globale de la beauté et de la qualité du paysage	35
4.4 Perception de la structure paysagère et teneur informative élevée	35
4.5 Évolution dans le temps et différences spatiales	38

5 Évaluation et mise en perspective	41
5.1 Aménager un milieu bâti compact avec des espaces ouverts de qualité	42
5.2 Valoriser le paysage agricole	43
5.3 Favoriser une forêt multifonctionnelle et des formes d'utilisation régionales typiques	45
5.4 Revitaliser les eaux en tant qu'élément précieux du paysage	46
5.5 Préserver les paysages peu desservis	47

6 Bibliographie	49
------------------------	-----------

7 Crédits photographiques	52
----------------------------------	-----------

Abstracts

Landscape encompasses the entire space as people perceive and experience it. It develops as a result of natural factors and through human use. Under Article 25a NCHA, the Confederation is responsible for providing information on the state of the landscape. The Swiss Landscape Monitoring Programme (LABES) measures both the physical state and the public perception of the landscape at regular intervals. The latest data indicate important changes and trends. The results show what gaps exist with respect to the landscape quality objectives of the Swiss Landscape Concept (SLC).

Keywords:

Landscape, landscape monitoring, LABES, landscape condition, landscape perception, landscape change, landscape concept, landscape quality objectives, landscape services

Le paysage englobe l'espace dans son entier, tel que la population le perçoit et le vit. Il évolue sans cesse sous l'effet de facteurs naturels ainsi que de facteurs anthropiques. La Confédération rend compte de l'état du paysage en application de l'art. 25a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Le programme Observation du paysage suisse mesure à intervalles réguliers l'état physique du paysage ainsi que sa perception par la population. Les dernières données en date mettent en évidence des changements importants et des tendances de fond. Elles montrent le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs de qualité paysagère définis dans la Conception « Paysage suisse ».

Mots-clés :

paysage, observation du paysage, OPS, état du paysage, perception du paysage, évolution du paysage, conception du paysage, objectifs de qualité paysagère, prestations du paysage

Landschaft umfasst den gesamten Raum, wie die Menschen ihn wahrnehmen und erleben. Sie entwickelt sich aufgrund natürlicher Faktoren und durch die menschliche Nutzung und Gestaltung stetig weiter. Gestützt auf Art. 25a NHG informiert der Bund über den Zustand der Landschaft. Das Programm Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES) misst sowohl den physischen Zustand der Landschaft als auch die Wahrnehmung der Bevölkerung in regelmässigen Abständen. Die neuesten Daten machen wichtige Veränderungen und Trends sichtbar. Die Ergebnisse zeigen auf, welche Ziellücken zu den Landschaftsqualitätszielen des Landschaftskonzepts Schweiz (LKS) bestehen.

Stichwörter:

Landschaft, Landschaftsbeobachtung, LABES, Landschaftszustand, Landschaftswahrnehmung, Landschaftsveränderung, Landschaftskonzept, Landschaftsqualitätsziele, Landschaftsleistungen

Il paesaggio comprende il territorio nel suo insieme così come lo percepiscono e lo vivono le persone. Il paesaggio è in continua evoluzione a causa sia di fattori naturali che dell'utilizzo e della percezione dell'uomo. In virtù dell'articolo 25a LPN, la Confederazione informa sullo stato del paesaggio. Il programma di monitoraggio «Rete d'osservazione del paesaggio svizzero» (LABES) misura a intervalli regolari lo stato fisico del paesaggio come pure la percezione della popolazione. I dati più recenti evidenziano i cambiamenti e le tendenze principali. I risultati mostrano quali lacune esistono rispetto agli obiettivi di qualità del paesaggio della Concezione «Paesaggio svizzero» (CPS).

Parole chiave:

paesaggio, monitoraggio del paesaggio, LABES, stato del paesaggio, percezione del paesaggio, cambiamento del paesaggio, concezione Paesaggio svizzero, obiettivi di qualità del paesaggio, prestazioni del paesaggio

Avant-propos

Le paysage est l'espace dans lequel nous habitons, travaillons et nous détendons, mais c'est aussi là où vivent la faune et la flore. La Suisse doit à sa topographie et à son climat une grande diversité paysagère, du lac Majeur méridional aux 4000 m enneigés en passant par les terrasses du vignoble de Lavaux ou encore la vieille ville historique de Saint-Gall. Les paysages sont un repère identitaire et, lorsqu'ils sont de qualité, ils offrent des sites attrayants pour les entreprises et améliorent la qualité de vie des habitants.

Le paysage évolue sans cesse. Cette évolution est enregistrée grâce à des relevés, des analyses et des rapports réguliers. La publication du programme Observation du paysage suisse que vous avez entre les mains retrace les changements intervenus dans nos paysages. Elle montre l'extension du milieu bâti et des infrastructures de transport, la progression de l'imperméabilisation du sol et le recul des espaces verts en ville. Le mitage et le morcellement du paysage continuent eux aussi de s'accroître et il y a de moins en moins de zones reculées.

La population perçoit l'évolution de son paysage : les gens remarquent que les zones urbanisées débordent sur le paysage ouvert, que les zones d'habitat s'étendent et que les espaces verts disparaissent ; ils voient aussi que nombre de rivières et ruisseaux sont renaturés. La population a un avis plutôt négatif sur beaucoup de ces changements, en particulier ceux en lien avec le développement de l'urbanisation. Par contre, elle apprécie les mesures qui valorisent le paysage ainsi que la grande qualité récréative de celui-ci. Globalement, les personnes interrogées sont satisfaites de la qualité du paysage dans leur commune de résidence, dont elles apprécient beaucoup la beauté.

Mais nous ne devons pas pour autant nous reposer sur nos lauriers. Le paysage reste sous pression, même si certaines tendances négatives se sont affaiblies ces dernières années, notamment le développement de l'urbanisation ainsi que l'imperméabilisation des sols. La diversité des formes d'exploitation dans l'agriculture a de nouveau légèrement augmenté. Pour que les paysages suisses conservent leurs atouts, il faut que leur qualité soit davantage au centre des préoccupations de celles et ceux qui les aménagent et qui les transforment. Le présent rapport sur l'état et l'évolution du paysage a pour vocation de contribuer à cette prise de conscience. Il peut également être utile aux pouvoirs publics pour mettre en œuvre la Conception « Paysage suisse », que le Conseil fédéral a adoptée en 2020 et qui donne un cadre pour un développement des paysages suisses axé sur la qualité.

Katrin Schneeberger, directrice
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Beate Jessel, directrice
Institut fédéral de recherches sur la
forêt, la neige et le paysage (WSL)

Résumé

Le paysage est tout à la fois un environnement physique et la façon dont ce dernier est perçu et vécu par la population. Il couvre l'ensemble du territoire, c'est-à-dire tant les zones rurales que les zones urbaines et périurbaines. Les paysages sont en perpétuelle évolution, que ce soit sous l'effet de processus naturels, du fait d'utilisations ou d'interventions humaines ou en raison du climat. Enregistrer tous ces changements est une tâche complexe. Le programme Observation du paysage suisse (OPS) s'y attelle depuis 2007 en analysant scientifiquement non seulement les aspects physiques du paysage, mais aussi leur perception par la population. Il permet ainsi à la Confédération de rendre compte de l'état du paysage, comme le lui demande l'art. 25a de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Un vaste ensemble de données

Pour déterminer comment le paysage physique évolue, l'OPS s'appuie notamment sur la statistique de la superficie de l'Office fédéral de la statistique, sur des corpus de données de l'Office fédéral de la topographie ainsi que sur des images satellitaires. La perception de l'évolution du paysage par la population, quant à elle, est établie au moyen d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population. Cette enquête a été réalisée en 2020, pour la deuxième fois après l'enquête de 2011, par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement.

Les tendances de l'évolution du paysage

Le paysage se transforme, comme le montre une première partie de la présente publication. La surface d'habitat et d'infrastructure s'étend, même si elle le fait à un rythme moins élevé et, pour la première fois, inférieur à celui de la croissance démographique. Le réseau de transport continue de se développer. L'expansion du milieu bâti et des infrastructures de transport mite et morcelle le paysage. Des revêtements artificiels imperméabilisent les sols et les aires de bâtiments s'étendent aussi hors de la zone à bâtir. En plaine, les agglomérations et les infrastructures se développent au détriment des terres agricoles. La diversité des utilisations agricoles augmente. La proportion de surfaces de promotion de la biodiversité ayant un niveau de qualité est elle aussi en hausse, même si elle reste en deçà des objectifs environnementaux pour l'agriculture. Les forêts s'étendent en empiétant sur les alpages et les prairies

en montagne alors que leur superficie reste stable sur le Plateau et dans le Jura. De moins en moins de zones reculées s'offrent à la population en raison du développement de la desserte par les infrastructures de transport.

Des changements partiellement perçus par la population

Dans une deuxième partie, la présente publication documente la manière dont la population observe les changements dans le paysage, comment elle utilise les différents paysages à des fins récréatives et comment elle perçoit et interprète ces derniers. Les personnes interrogées remarquent les modifications du paysage surtout dans les villes et les agglomérations densément peuplées, et ces changements suscitent des avis majoritairement critiques. À l'inverse, les modifications du paysage attirent moins l'attention dans les communes rurales ou les agglomérations à faible densité. Une grande partie de la population est sensible à la renaturation des cours d'eau et juge celle-ci très positivement.

Pour une grande part des habitants de Suisse, il est possible d'accéder à des espaces verts en peu de temps. C'est là une condition cruciale pour que les paysages puissent remplir leur fonction récréative. Le fait de se détendre en plein air rend marginal le sentiment d'être dérangé par le bruit, les déchets ou la pollution lumineuse.

Globalement, les personnes interrogées ont une opinion plutôt positive, voire très positive, de la beauté du paysage dans leur commune de résidence. Les résultats sont meilleurs dans les communes rurales que dans les communes urbaines. La valeur informative, le caractère fascinant et

l'authenticité du paysage sont également bien notés. Grâce au paysage qui les entoure et auquel ils attribuent un caractère singulier marqué, les gens éprouvent un fort sentiment d'attachement à leur lieu de résidence et se sentent reliés à leur passé. Par rapport à l'enquête de 2011, la perception de la beauté et de la particularité des paysages n'a pas changé tandis que les autres caractéristiques paysagères perçues montrent une évolution légèrement positive.

Un état du paysage en deçà des objectifs de qualité paysagère

Dans une troisième et dernière partie, la présente publication compare les changements physiques et les changements perçus dans le paysage avec les dispositions légales et les objectifs de qualité paysagère de la Conception « Paysage suisse ». Il apparaît que, malgré quelques succès comme le ralentissement de l'urbanisation et la renaturation des cours d'eau, le paysage n'évolue pas partout dans la bonne direction. Ainsi, il n'a pas encore été possible de concentrer les constructions et de regrouper les infrastructures autant que nécessaire. La densification du milieu bâti semble faire des progrès, mais les espaces verts en milieu urbain sont en recul et l'imperméabilisation des sols progresse. Il faut donc travailler davantage sur la qualité des espaces verts. Il est important que la nature soit plus largement présente dans les zones urbanisées, à la fois pour la biodiversité et pour le bien-être de la population. C'est d'ailleurs pourquoi la promotion accrue de la nature dans les villes et les communes est un élément clé du contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) ».

Le développement de l'urbanisation, l'expansion des forêts en altitude et l'augmentation des aires de bâtiments hors de la zone à bâtir ont pour effet de faire disparaître des terres agricoles et des pâturages d'estivage. Le caractère du paysage s'en trouve considérablement modifié. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts pour maintenir et développer la biodiversité et la qualité du paysage dans les zones agricoles. Dans ce contexte, les surfaces de promotion de la biodiversité et les contributions à la qualité du paysage prévues par la politique agricole sont des instruments importants. En ce

qui concerne les eaux, la situation se présente sous un jour positif grâce aux renaturations. Dans les zones peu desservies, les atteintes dues aux nouvelles constructions et installations ainsi qu'à d'autres influences environnementales s'additionnent. Globalement, accompagner l'évolution du paysage tout en conservant sa qualité reste un défi de taille.

1 État et valeur du paysage

Le paysage englobe l'espace dans son entier, tel que la population le perçoit et le vit. Il rend de multiples services à la société. Le programme Observation du paysage suisse (OPS) étudie son état et son évolution.



Le paysage est tout à la fois un environnement marqué par des éléments physiques et la façon dont cet environnement est perçu et vécu par la population. Il couvre l'ensemble du territoire, c'est-à-dire tant les zones rurales que les zones urbaines. Cette compréhension globale du paysage se fonde sur la Convention européenne du paysage¹ et sur la Conception « Paysage suisse » (CPS), laquelle a été actualisée par le Conseil fédéral le 27 mai 2020 (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020).

Avec ses valeurs naturelles et culturelles, le paysage constitue la base territoriale de toute vie et de toute activité économique. Pour la population, c'est l'espace dans lequel elle habite, travaille, se détend et pratique des activités physiques, culturelles et économiques. Des paysages de grande qualité renforcent l'identité de la population ainsi que l'attrait de la place économique en comparaison internationale, mais aussi nationale et régionale. En Suisse, les

particularités régionales naturelles et culturelles ont produit, au fil des siècles, des paysages variés et singuliers d'une grande beauté, permettant ainsi l'épanouissement d'une riche biodiversité. Cependant ces qualités paysagères sont sous pression, comme en attestent certains changements intervenus dans la physionomie du paysage ces dernières décennies et dont le présent rapport fait état.

Le paysage évolue sous l'effet de processus naturels comme d'activités humaines. Un changement peut être brutal : un glissement de terrain, une tempête ou une crue transforment profondément un paysage en quelques heures. Mais souvent, le changement est lent et se produit de manière insidieuse au fil du temps. C'est le cas par exemple de la fonte des glaciers, de l'extension de la surface d'habitat et d'infrastructure ou de modifications dans l'utilisation du sol. Lorsque des éléments paysagers changent, c'est aussi la qualité du paysage qui change, et avec elle les services rendus par ce dernier.

¹ Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/329/fr, entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} juin 2013

Concrètement, quels sont les changements que subissent les paysages en Suisse et quelle appréciation faut-il porter sur les évolutions observées ? Le paysage en tant qu'environnement défini physiquement et en tant qu'espace perçu par la population requiert deux approches différentes : d'une part, la qualité du paysage est mesurée et analysée scientifiquement sur la base de données décrivant le territoire ; d'autre part, l'observation des changements paysagers repose sur les réponses de milliers de personnes interrogées dans le cadre d'une enquête représentative.

La présente publication expose les résultats du programme OPS à l'intention des spécialistes et du public intéressé. Ces résultats sont particulièrement importants pour les acteurs qui, dans l'exercice de leur profession, contribuent à façonner le paysage. C'est le cas spécialement des personnes qui travaillent dans l'agriculture, la sylviculture, l'aménagement du territoire, le développement régional, la prévention des dangers naturels, l'aménagement des cours d'eau, le développement de l'urbanisation, l'énergie, les infrastructures et le tourisme.

Enfin, le présent rapport livre une appréciation des changements intervenus dans le paysage en les replaçant dans le contexte des bases légales et stratégiques existantes, notamment les objectifs inscrits par le Conseil fédéral dans la CPS.

2 Repérer les modifications du paysage

Le paysage est à la fois l'environnement dans lequel évolue la population et la façon dont celle-ci le perçoit et le vit. Un large ensemble d'indicateurs permet d'appréhender ces deux dimensions et décrit les changements au fil du temps.



Le paysage est en perpétuelle évolution. Si les changements qu'il subit sont généralement évidents pour un observateur attentif ou formé, en faire un relevé objectif reste un défi sur le plan méthodologique. En effet, observées isolément, les multiples interventions ou atteintes ponctuelles sont généralement mineures. Ce n'est qu'en cumulant les observations et au fil du temps que les transformations apparaissent clairement, ce qui ne facilite pas le choix de critères de mesure adaptés.

Le défi est d'autant plus complexe que le paysage étudié occupe un vaste territoire. Les données géographiques se composent d'innombrables vues aériennes ou images satellitaires individuelles. Il faut les assembler et en corriger les distorsions, ce qui représente un énorme travail. Pour comprendre ce que ces images donnent à voir, il faut ensuite les interpréter et les analyser. Ce travail aboutit généralement à la production de cartes. Il y a encore quelques années, ces cartes étaient imprimées ; de nos jours, elles sont le

plus souvent numériques. Des relevés spécialisés, comme la statistique de la superficie, garantissent que les données restent comparables sur plusieurs décennies.

Toutefois, même la meilleure description du paysage ne peut qu'être incomplète, car celui-ci est une « partie de territoire telle que *perçue par les populations* », comme le définit la Convention européenne du paysage. Il faut donc compléter les images satellitaires, les vues aériennes et les cartes par des informations sur la façon dont la population perçoit le paysage dans lequel elle vit, que ce soit dans une banlieue argovienne, sur les bords du Léman, dans une vallée tessinoise ou dans la campagne appenzelloise.

C'est pourquoi les chercheurs en sciences sociales interrogent aussi les habitants sur la beauté de leur lieu de résidence, sur la fascination que ce paysage exerce sur eux ou encore sur la satisfaction que leur procure la détente dans

leur environnement immédiat. La répétition des enquêtes permet aux scientifiques de mettre en évidence des évolutions dans le temps.

Cependant, il n'y a pas que le paysage qui change. C'est aussi le cas des échelles de valeurs, des connaissances ou des habitudes sous-jacentes à la perception et à l'appréciation de la qualité paysagère. Les espaces verts dans les villes, par exemple, devaient avant tout avoir une apparence soignée il y a quelques décennies alors qu'aujourd'hui la population accepte de mieux en mieux qu'ils soient laissés dans un état semi-naturel. De même, les forêts parsemées de bois mort trouvent de plus en plus grâce aux yeux des personnes qui les fréquentent (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022a).

La Confédération est tenue de publier des informations sur l'état du paysage (art. 25a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage). Les premières enquêtes systématiques sur les modifications physiques du paysage remontent aux années 1980². Depuis 2007, ces enquêtes ont été développées et menées dans le cadre du programme OPS. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié des résultats intermédiaires en 2010 (Roth et al., 2010). La première enquête socioculturelle, qui date de 2011, a été suivie de rapports présentant également des résultats intermédiaires en 2013 et 2017 (Kienast et al., 2013 ; Rey et al., 2017).

Les principaux corpus de données sur lesquels se basent les enquêtes OPS sont la statistique de la superficie (Office fédéral de la statistique OFS, 2019, 2021a), les relevés de l'Office fédéral de la topographie (swisstopo), des images satellitaires et une enquête socioculturelle propre au programme OPS (Wartmann, Hunziker et al., 2021).

La statistique de la superficie repose, jusqu'à présent, sur une série chronologique de quatre relevés effectués selon la même méthode. La saisie des photos aériennes dure à chaque fois plusieurs années. Les trois premiers relevés ont été réalisés tous les douze ans environ (1979 - 1985, 1992 - 1997 et 2004 - 2009) et l'intervalle séparant le dernier relevé du quatrième a été ramené à neuf ans

(2013 - 2018) et à l'avenir sera de six ans. Lorsque la présente publication mentionne des données tirées de la statistique de la superficie, elle indique à chaque fois l'année des dernières vues aériennes (à l'heure actuelle, 2018). Quant à l'enquête socioculturelle, elle a été conduite pour la première fois en 2011, puis elle a donné lieu à un deuxième relevé complet en 2020.

Le programme OPS décrit l'évolution du paysage sous l'angle des aspects physiques, mais aussi telle que reflétée dans les perceptions et les appréciations de la population. Le monitoring repose sur une trentaine d'indicateurs, qui sont actualisés en fonction des données disponibles. Ainsi, tous les indicateurs ne donnent pas lieu à des relevés et ne sont pas actualisés simultanément (→ Liste des indicateurs, pp. 14 - 15).

Définition de la *qualité du paysage* :

expression de la richesse des éléments qui confèrent son identité à un paysage et de la capacité de celui-ci à répondre aux diverses exigences de la population et de l'environnement (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020, p. 51).

Liste des indicateurs

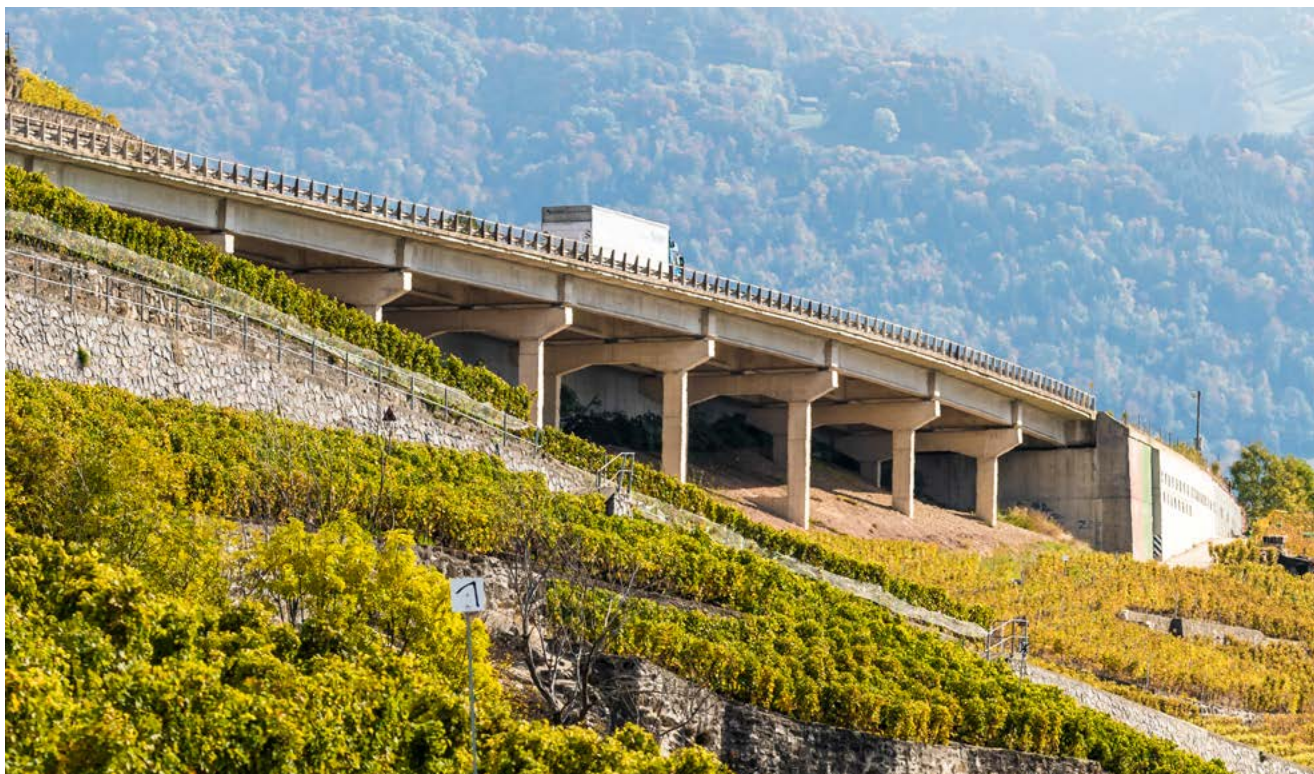
Tab. 1 : Indicateurs employés dans le présent rapport du programme OPS

IND	Nom	Description
1	Surface forestière	Décrit la surface forestière de la Suisse selon la statistique de la superficie.
2	Surface agricole	Décrit respectivement les terres agricoles et les surfaces agricoles utiles de la Suisse sur la base de la statistique de la superficie et du relevé des structures agricoles. Les pâturages d'estivage ne rentrent pas dans le présent indicateur (cf. indicateur 17a).
2a	Diversité des formes d'exploitation sur la surface agricole	Décrit le nombre moyen d'utilisations de la surface agricole par commune selon le relevé des structures agricoles.
3	Surface d'habitat et d'infrastructure	Décrit la consommation de sols pour la surface d'habitat et d'infrastructure (infrastructures de transport comprises) selon la statistique de la superficie.
4	Longueur et surface des infrastructures de transport	Décrit la longueur et la surface des routes et des lignes de chemin de fer selon les données de swisstopo.
7	Imperméabilisation du sol	Décrit la surface des sols imperméabilisés (degré d'imperméabilisation) selon la statistique de la superficie.
8	Distance entre les bâtiments hors des zones à bâtir	Décrit la distance entre les bâtiments hors des zones à bâtir selon une méthode du canton de Bâle-Campagne, étendue à la Suisse.
9a	Morcellement du paysage (routes de 3 m de large et plus)	Décrit le degré de morcellement par les routes (d'une largeur de 3 m et plus), les lignes de chemin de fer et les zones urbanisées selon les données de swisstopo (l'indicateur 9 prend en compte les routes de 4 m et plus).
14	Émissions lumineuses	Décrit la quantité de lumière projetée, de nuit, de la Terre dans l'espace. Les émissions lumineuses sont déterminées au moyen de données de télédétection.
15	Surface des zones laissées à la nature	Recense l'ensemble des surfaces où les processus naturels se déroulent pour une grande part librement et où les interventions humaines directes ne déterminent l'évolution (actuelle) que dans une faible mesure. Repose sur les données de l'Inventaire forestier national suisse, de la statistique de la superficie et de l'Inventaire fédéral des zones alluviales.
17a	Pâturages d'estivage	Décrit la surface des pâturages d'estivage selon la statistique de la superficie.
23	Attachement au lieu	Décrit l'appartenance au paysage, son rôle dans la vie quotidienne, l'implication de la population dans l'évolution du paysage, les formes d'attachement, la dépendance par rapport au lieu de résidence.
24	Beauté du paysage	Décrit la beauté du paysage en tant que notion générale.
25	Particularité	Indique si un paysage se distingue des autres par sa singularité dans la perception de la population et si un paysage active des souvenirs et crée ainsi un lien avec le passé.
27	Contenu informatif perçu du paysage	Décrit la teneur informative d'un paysage, qui résulte de sa complexité, de sa cohérence, de sa lisibilité et de son potentiel de découverte. Selon la théorie, les paysages sont attrayants lorsqu'ils incitent à l'exploration (complexité et potentiel de découverte) tout en offrant des possibilités d'orientation (cohérence et lisibilité).
29	Fascination	Indique que des objets et des processus dans le paysage retiennent l'attention non dirigée.
30	Authenticité	Décrit l'authenticité et l'adéquation des éléments du paysage avec le lieu ou la région.
31a	Proportion de cours ou de plans d'eau librement accessibles	Décrit d'un point de vue quantitatif les portions de cours et de plans d'eau accessibles par des chemins pédestres selon les données de swisstopo et en tenant compte des zones à bâtir.
32	Zones sans installations	Décrit d'un point de vue quantitatif les zones qui ne présentent aucun élément paysager artificiel (route, grand bâtiment, télésiège, chemin de fer, antenne, pylône, etc.) selon les données de swisstopo.
35	Accès par des chemins pédestres	Décrit l'accessibilité par des chemins pédestres et de randonnée selon les données de swisstopo.

IND	Nom	Description
36	Mitage du paysage	Décrit le degré de mitage du paysage selon les données de swisstopo. Le mitage pondéré s'appuie sur trois paramètres : la dispersion des surfaces d'habitat et d'infrastructure (dispersion), la pénétration urbaine, qui tient compte de ces surfaces, et la densité de population et d'emplois (densité d'utilisation). La réunion et la pondération de ces paramètres donne la valeur du mitage.
NEU_2	Éloignement	Décrit la durée du trajet entre un point dans le paysage et la zone urbanisée la plus proche en fonction de la couverture du sol et de la pente. Plus le trajet est long, plus l'éloignement est important.
NEU_4	Glaciers	Décrit la variation de la longueur des glaciers selon le relevé glaciologique GLAMOS.
NEU_7	Lignes de transport d'électricité	Décrit la longueur des lignes de transport d'électricité selon les données de swisstopo.
NEU_9	Installations éoliennes	Décrit la taille des surfaces présentant un potentiel éolien et l'utilisation effective de ces dernières.
NEU_14b	Espaces verts urbains	Décrit l'état des espaces verts urbains sur la base des données de télédétection.
NEU_16	Détente et paysage	Décrit les aspects de la fonction de détente (p. ex. accès, fréquence, durée, activités, dérangements) dans différents espaces (forêt, zone agricole, zone urbanisée, plans et cours d'eau, montagne).
NEU_17	Caractérisation du paysage	Décrit les caractéristiques du paysage observées par la population à l'aide de 20 éléments paysagers différents.
NEU_18	Changements observés dans le paysage	Décrit si la population a observé des changements spécifiques dans le paysage au cours des cinq à dix dernières années et comment elle les évalue.
NEU_22	Appréciation globale de la qualité subjective du paysage	Décrit l'état du paysage perçu par la population, la satisfaction que cette dernière tire du paysage ainsi que la détente procurée par le paysage, et réunit ces aspects partiels en un jugement global.
NEU_23	Valeurs culturelles du paysage	Décrit les valeurs et les prestations culturelles du paysage perçues par la population. Il s'agit notamment du patrimoine culturel, des traditions, du sentiment d'appartenance, des souvenirs, du repos mental et physique, du sentiment de liberté et des contacts sociaux.

3 Modifications physiques du paysage

Le paysage évolue sous l'effet d'activités humaines et de processus naturels. Tant les zones urbanisées, avec leurs bâtiments et leurs infrastructures, que les terres agricoles, la forêt, les cours et les plans d'eau ainsi que les zones proches de l'état naturel sont concernés par ces évolutions.



Les indicateurs OPS relèvent les propriétés physiques du paysage au moyen de données sur la couverture et l'utilisation du sol par les zones urbanisées, l'agriculture et la forêt. Ces données sont tirées de la statistique de la superficie et de clichés de swisstopo. Les évaluations concernant les émissions lumineuses et les espaces verts en milieu urbain reposent sur des données satellitaires. Le Rapport agricole (Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2022) et l'Inventaire forestier national suisse (Brändli et al., 2020) apportent des informations complémentaires.

La qualité du paysage et la biodiversité sont étroitement imbriquées. Ainsi, les cours et les plans d'eau, les zones humides et les haies ou encore les pâturages boisés et les vergers haute-tige sont extrêmement précieux pour la diversité, la particularité et la beauté des paysages. En même temps, ils jouent un rôle important dans le maintien

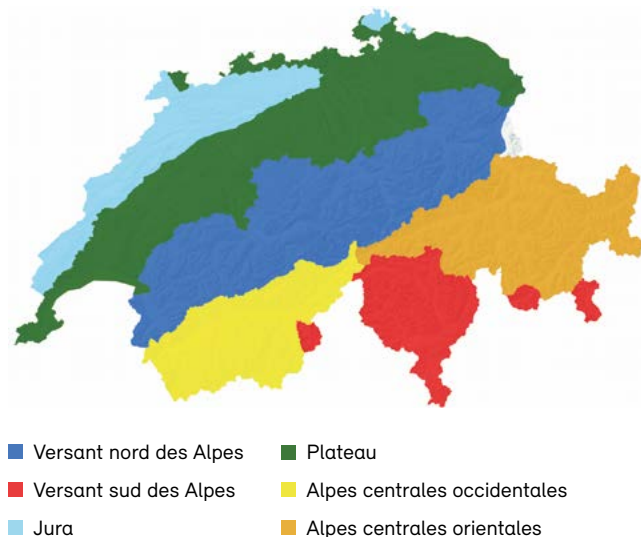
de la biodiversité. Inversement, l'extension des infrastructures de transport ou l'imperméabilisation du sol pèjorent à la fois la qualité paysagère et la biodiversité.³

L'évaluation des indicateurs physiques se fait normalement par région biogéographique (→ fig. 1) : le Jura, le Plateau, le versant nord des Alpes, les Alpes centrales occidentales, les Alpes centrales orientales et le versant sud des Alpes divisent la Suisse en six régions sur la base des cartes de distribution des espèces animales et végétales (Gonseth et al., 2001). Certaines analyses prennent en compte la typologie des communes (→ fig. 2) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) (Office fédéral de la statistique OFS, 2017; voir également le point 4.4) et la typologie des paysages de Suisse (→ fig. 3) de

³ Dans son chapitre consacré à la biodiversité, le rapport Environnement Suisse 2022 complète, sur de nombreux points, les indicateurs OPS relatifs au paysage physique.

Fig. 1 : Régions biogéographiques de Suisse

www.map.geo.admin.ch/?layers=ch.bafu.biogeographische_regionen



l'Office fédéral du développement territorial (ARE), de l'OFEV et de l'OFS. Lorsque cela est possible et pertinent, les analyses établissent une distinction entre les surfaces situées à l'intérieur de paysages d'importance nationale et celles situées à l'extérieur.⁴

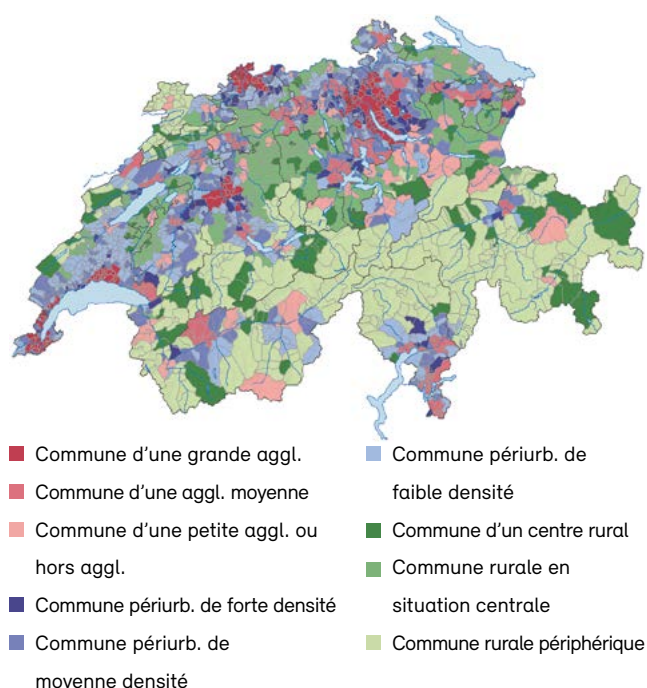
3.1 Zones urbanisées et infrastructures

En Suisse, 85 % de la population vit dans des communes à caractère urbain (Office fédéral de la statistique OFS, 2021c). L'emploi et l'habitat se concentrent dans les zones urbanisées. De même, c'est là que se déroule une partie importante des activités sociales, culturelles et sportives. La surface d'habitat et d'infrastructure se compose pour moitié d'aires de bâtiments auxquelles viennent s'ajouter des aires industrielles et artisanales (8 %). Pour presque un bon tiers, elle est utilisée pour les transports (routes, lignes de chemin de fer et aéroports). Les 12 % restants accueillent des chantiers, des sites d'extraction, des décharges, ainsi que des lieux de détente et des espaces verts (Office fédéral de la statistique OFS, 2021a).

⁴ Sites marécageux, objets inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de Suisse, parcs d'importance nationale, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et zones protégées relevant de l'ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique.

Fig. 2 : Typologie des communes de l'OFS

www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12360_12482_3191_227/20593.html



L'urbanisation progresse, mais à un rythme réduit

Les zones urbanisées marquent les paysages de leur empreinte. Lorsqu'elles s'étendent, ce sont les surfaces non construites séparant les villes et les villages qui rétrécissent. Les nouvelles zones urbanisées exigent en outre des infrastructures pour les desservir et approvisionner la population en biens et services.

En Suisse, la surface d'habitat et d'infrastructure n'a cessé de s'accroître de 1985 à 2018 pour atteindre 7,9 % du territoire national en 2018. Cependant, le rythme de cette expansion ralentit quelque peu : alors qu'il était de 1,1 % par an de 1985 à 1997, il est retombé à 0,8 % par an de 1997 à 2009, puis à 0,7 % par an de 2009 à 2018 (→ IND 3)⁵. Ainsi, durant la dernière période d'observation, l'accroissement de la surface d'habitat et d'infrastructure a été pour la première fois légèrement plus lent que la croissance démographique, laquelle s'est établie à 1,1 % par an de 2009 à 2018.

⁵ Les indicateurs sont référencés dans le texte conformément au tableau 1.

Fig. 3: Typologie des paysages de Suisse selon l'ARE, l'OFEV et l'OFS
La géomorphologie suisse décrit 38 types de paysages différenciés selon leurs caractéristiques naturelles et les utilisations du sol.
www.are.admin.ch/are/fr/home/agglomerations-espaces-ruraux/bases-et-donnees/typologie-des-paysages-de-suisse.html



L'expansion de la surface d'habitat et d'infrastructure se constate dans toutes les régions biogéographiques de la Suisse, même si c'est à des degrés différents. Les taux ont été supérieurs à la moyenne nationale ces dernières années dans les Alpes centrales occidentales et sur le versant nord des Alpes et inférieurs à la moyenne nationale sur le Plateau et sur le versant sud des Alpes (→ fig. 4).

Les infrastructures pour le transport et l'énergie sont en expansion

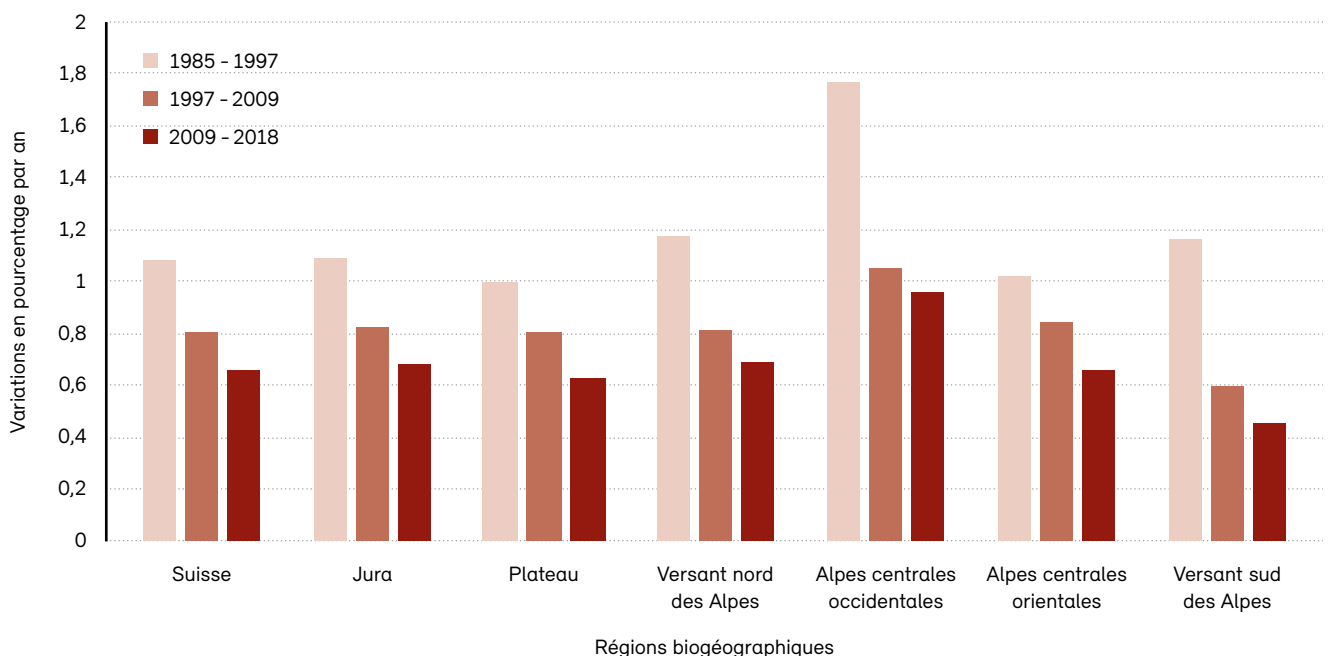
Si l'on considère l'ensemble des catégories de routes toutes largeurs confondues, le réseau routier en Suisse atteignait une longueur de quelque 84 000 km en 2021, soit 2 km au kilomètre carré. Toutes les catégories de routes gagnent en longueur si bien que le réseau routier se densifie, même si cette expansion a quelque peu ralenti depuis les records atteints au tournant des années 2000. Il n'en reste pas moins que, de 2015 à 2020, le réseau des routes larges a gagné 100 km et celui des routes étroites, 350 km par an. Le réseau ferroviaire, a contrario, est nettement moins dense que le réseau routier, avec une longueur de seulement 5300 km (→ IND 4).⁶

Les chemins⁷, qui s'étendent sur quelque 164 000 km, jouent un rôle important pour permettre à la population de se détendre et de profiter de la nature et du paysage

⁶ Selon le modèle topographique du paysage de swisstopo

⁷ Largeur maximale de 2 m, y c. les sentiers

Fig. 4: Variation annuelle de la surface d'habitat et d'infrastructure → IND 3



(→ IND 35). La randonnée est d'ailleurs l'activité sportive la plus fréquemment pratiquée en Suisse (→ point 4.2). La densité moyenne du réseau au kilomètre carré est passée de 3,63 km en 2014 à 3,76 km en 2020. Cela représente pour l'ensemble de la Suisse une progression de 800 km par an. C'est sur le Plateau et sur le versant sud des Alpes que le gain est le plus important. Sur ce réseau, 11 % des chemins traversent des zones urbanisées, 42 %, des forêts et 47 %, des zones agricoles.

Dans le domaine de l'énergie également, les infrastructures transforment le paysage. C'est le cas par exemple des lignes de transport d'électricité, des ouvrages hydrauliques et des éoliennes. La première éolienne de Suisse a été implantée à Langenbruck (BL) en 1986. Depuis, on en compte plus de 40 (→ IND NEU_9). Les lignes aériennes pour le transport de l'électricité en Suisse totalisent 5222 km. Leur nombre et leur longueur ont légèrement augmenté de 2015 à 2020 (→ IND NEU_7).

Le mitage du paysage se poursuit

En raison de l'expansion de la surface d'habitat et d'infrastructure en Suisse, le paysage est de plus en plus parsemé de bâtiments, d'installations, de routes, de lignes de chemin de fer et d'autres infrastructures, qui en outre

s'étalent toujours plus. Une cause essentielle de ce mitage, jugé négativement par la population, est la forte séparation spatiale entre les zones de travail, d'habitat et de détente et la demande de prestations de transport qui en découle.

Le mitage est calculé à l'aide d'une formule qui tient compte de la proportion des surfaces construites, de leur dispersion spatiale ainsi que de la densité de la population et des emplois (→ IND 36). Le mitage du paysage est couramment exprimé en unités d'occupation (UO) par mètre carré.

Pendant une période prolongée, le mitage du paysage n'a pas cessé de prendre de l'ampleur : il est passé de moins de 1 UO/m² en 1935 à plus de 2 UO/m² en 2000, avec une augmentation particulièrement forte dans les années 1960. De 2014 à 2018, il s'est maintenu à des niveaux supérieurs à 2 UO/m², mais un changement dans le corpus de données n'autorise pas de comparaison directe avec la série temporelle antérieure. Il est cependant vraisemblable que le mitage du paysage a légèrement ralenti.

C'est sur le Plateau que le mitage est de loin le plus marqué, avec plus de 5 UO/m², et que sa progression a été la plus forte de 2014 à 2018. Les chiffres sont supérieurs à 2 UO/m² pour le versant sud des Alpes et pour le Jura et

Fig. 5 : Mitage du paysage par commune

(rayon d'observation de 2 km) → IND 36

Unités d'occupation par m² : WUP [UO/m²]

État 2018

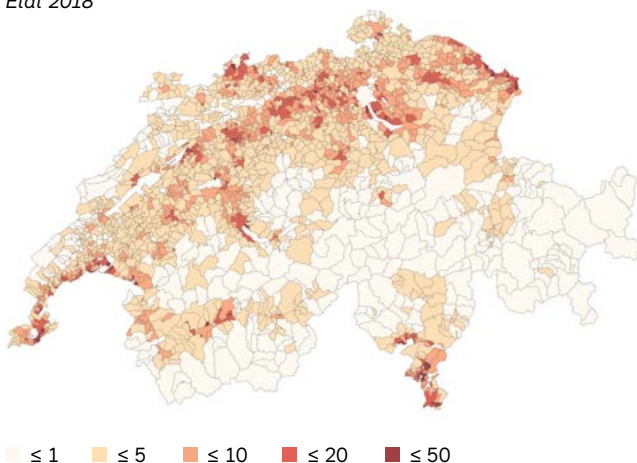
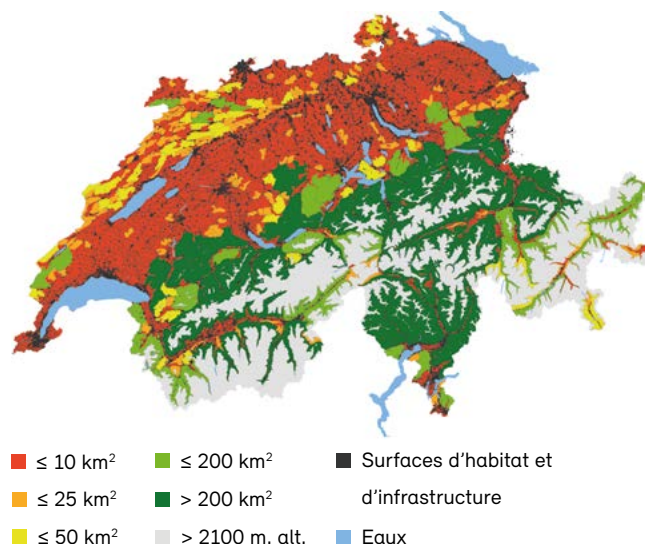


Fig. 6 : Morcellement du paysage basé sur la largeur de maille effective → IND 9a

Surfaces non morcelées. État 2020



inférieurs pour le versant nord des Alpes. Les Alpes centrales affichent les valeurs les plus basses, avec moins de 1 UO/m² (→ fig. 5).

Une analyse du mitage par type de communes montre que les efforts pour densifier le milieu bâti dans les communes avec de grandes agglomérations se traduisent par un ralentissement du mitage, que l'on n'observe pas dans les communes périurbaines ni dans les communes rurales (selon la typologie des communes, lire le chap. 4).

Des paysages de plus en plus morcelés et des milieux naturels privés de continuité

L'extension des zones urbanisées et des infrastructures provoque non seulement un mitage, mais aussi un morcellement du paysage, privant de continuité les habitats des animaux, des plantes et des autres organismes. Le morcellement du paysage est donc une importante cause du recul de la biodiversité. De plus, il change le caractère du paysage et entraîne la perte de qualités paysagères.

Le degré de morcellement du paysage se mesure à l'aide de la « largeur de maille effective ». Cette grandeur exprime la probabilité que deux points choisis aléatoirement soient reliés entre eux sans être séparés par une surface construite. Les surfaces d'habitat et d'infrastructure incluent les voies de circulation de plus de 3 m de large

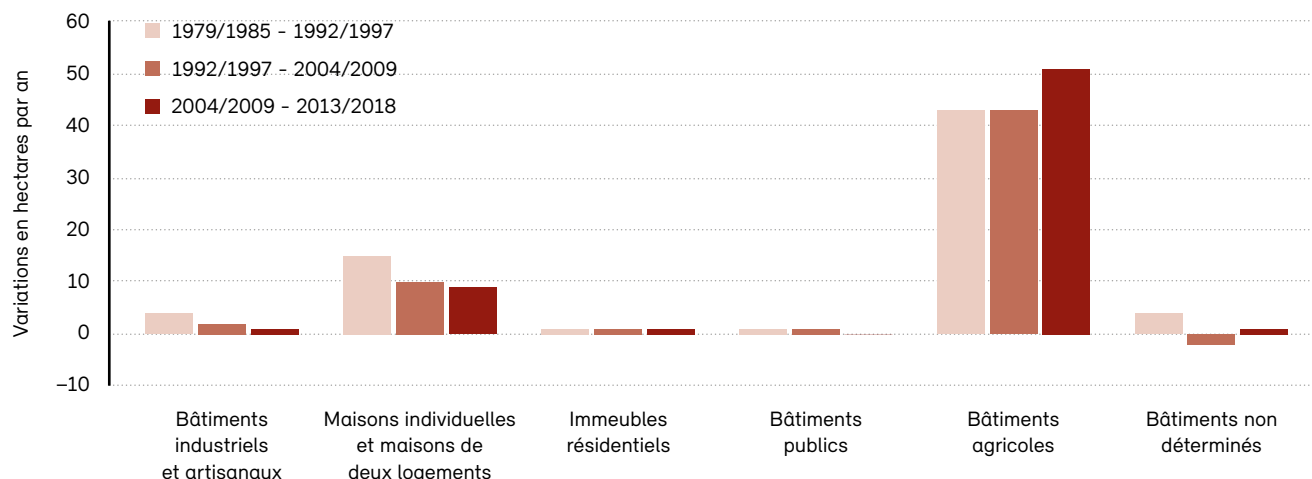
(→ IND 9a)⁸. Les surfaces situées au-dessus de 2100 m d'altitude et les lacs ne rentrent pas dans le calcul. La largeur de maille effective s'exprime en kilomètres carrés. Plus la maille est large, moins le paysage est morcelé.

Le morcellement le plus important s'observe sur le Plateau : la largeur de maille n'y est plus que de 2,7 km². Vient ensuite le Jura, avec une largeur de maille de 17,5 km². Dans l'espace alpin, par contre, le maillage est lâche, avec une largeur de maille de 216 km² dans les Alpes centrales orientales, de 232 km² dans les Alpes centrales, de 255 km² dans les Alpes centrales occidentales et de 333 km² sur le versant nord des Alpes. Le morcellement le plus faible s'observe sur le versant sud des Alpes, où la largeur de maille effective s'élève à 449 km². Dans les régions alpines, on trouve de vastes surfaces non morcelées, mais les fonds de vallée sont souvent aussi morcelés que le Plateau (→ fig. 6).

Le morcellement du paysage est en progression dans toutes les régions. Si l'on considère la Suisse dans son ensemble, la largeur de maille effective, qui était de 248 km² en 2014, a diminué de 1,2 % par an pour descendre à 229 km² en 2020.

⁸ Un autre indicateur inclut les voies à partir de 4 m de large (→ IND 9). Mais il est moins stable parce que le classement des routes dans cette gamme de largeurs subit régulièrement des corrections.

Fig. 7 : Variation des aires de bâtiments hors des zones à bâtir → analyse spéciale ARE



L'imperméabilisation fait disparaître les sols et les espaces verts urbains

L'expansion des zones urbanisées et des infrastructures entraîne aussi une imperméabilisation des sols. Les bâtiments, le béton et l'asphalte ainsi que d'autres revêtements imperméables (→ IND 7) font disparaître irrémédiablement des milieux naturels, des surfaces de production agricole et d'autres sols, causant des pertes importantes de prestations écosystémiques telles que le stockage et la filtration d'eau ou la régulation du climat.

L'imperméabilisation des sols ne cesse de progresser en Suisse, même si elle a quelque peu ralenti : de 1985 à 1997, la Suisse a perdu chaque année 1,3 % de ses sols, chiffre tombé à 0,98 % par an de 1997 à 2009 puis à 0,92 % par an jusqu'en 2018. Cela représente 0,56 m² de sol imperméabilisé par seconde.

Les espaces verts urbains jouent un rôle important pour la qualité de vie, la détente et l'activité physique ainsi que pour la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques dans les villes. De 2017 à 2020, 1 % environ des espaces verts ont disparu chaque année en milieu urbain, comme le montre l'analyse d'images satellitaires (→ IND NEU_14b).

De plus en plus de surfaces bâties hors de la zone à bâtir

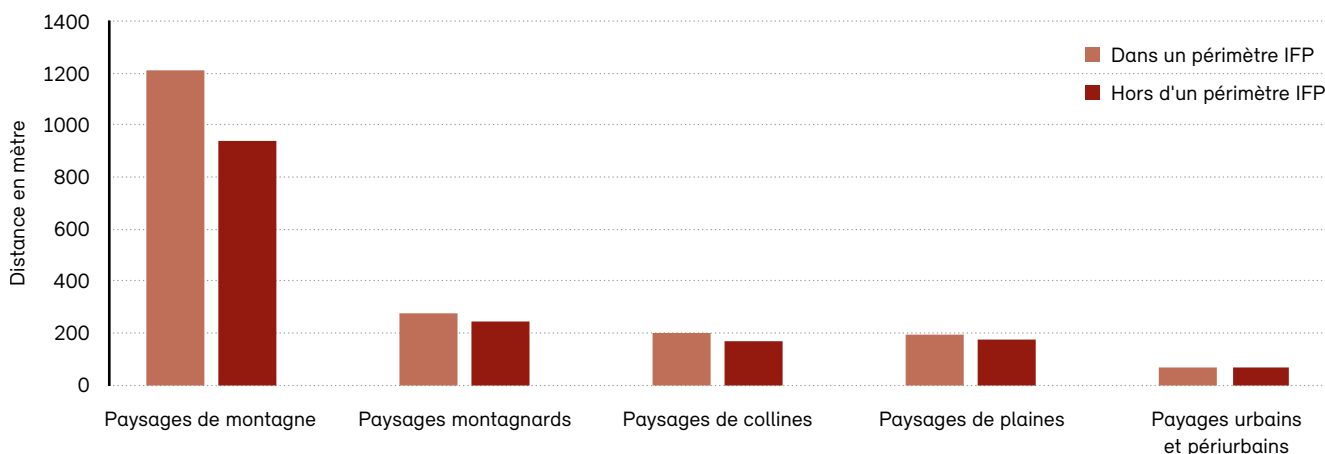
La Confédération, les cantons et les communes sont légalement tenus de piloter le développement de l'urbanisation en assurant la séparation entre les zones constructibles et les zones non constructibles. En Suisse, les constructions sont en principe autorisées uniquement dans les zones à bâtir. Pourtant, 19 % des aires de bâtiments se trouvent hors de la zone à bâtir (Office fédéral du développement territorial ARE, 2019). Il y a différentes raisons à cela. Par exemple, l'habitat dispersé traditionnel est souvent situé hors de la zone à bâtir et les fermes font partie des constructions autorisées en zone agricole, car conformes à l'affectation de la zone. De plus, la loi sur l'aménagement du territoire permet aux autorités, à certaines conditions, d'autoriser des constructions hors de la zone à bâtir si l'emplacement choisi est requis par la destination de l'installation.

En Suisse, seulement 5 % de la population résidait en dehors des zones à bâtir en 2018. Ce chiffre est en baisse depuis le tournant du siècle (Office fédéral du développement territorial ARE, 2019). Par contre, l'aire de bâtiments hors des zones à bâtir continue de s'agrandir, à un rythme de 0,69 % par an de 2009 à 2018⁹ (→ fig. 7). La croissance des aires de bâtiments est ainsi plus lente à l'extérieur qu'à l'intérieur de la

9 Analyse spéciale ARE

Fig. 8 : Distance moyenne en mètres par rapport au bâtiment le plus proche hors des zones à bâtir, par type de paysage, pour les zones situées à l'intérieur et à l'extérieur de paysages d'importance nationale → IND 8

État 2020



zone à bâtir, où elle a atteint 1,0 % par an pendant la même période. La majeure partie des nouveaux bâtiments réalisés hors de la zone à bâtir sont de nature agricole.

La surface occupée par le bâti n'est pas le seul facteur qui joue un rôle dans la qualité du paysage. Il y a également la qualité de la culture du bâti¹⁰ ainsi que la répartition des bâtiments. Ainsi, seul un milieu bâti aéré peut offrir des points de vue vierges de constructions.

Pour calculer la distance moyenne entre les bâtiments, on applique sur les zones non constructibles une trame de points espacés de 12,5 m et on détermine la distance entre deux bâtiments (→ IND 8). Des valeurs élevées indiquent une densité de construction faible, tandis que des valeurs basses reflètent une densité de construction importante. Si l'on compare les chiffres de 2014 avec ceux de 2020, on constate que les variations sont minimales dans la plupart des paysages étudiés sous cet angle. Ainsi, l'extension des aires de bâtiments (voir plus haut) n'implique quasiment pas de réduction des distances entre les bâtiments. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les nouveaux bâtiments situés hors de la zone à bâtir sont généralement érigés à proximité de bâtiments existants.

Dans plusieurs types de paysages, la distance entre les bâtiments est nettement plus élevée dans les régions inscrites à l'IFP, sur les sites marécageux, dans les parcs suisses et dans les régions inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO qu'en dehors de ces zones (→ fig. 8).

De moins en moins d'obscurité nocturne

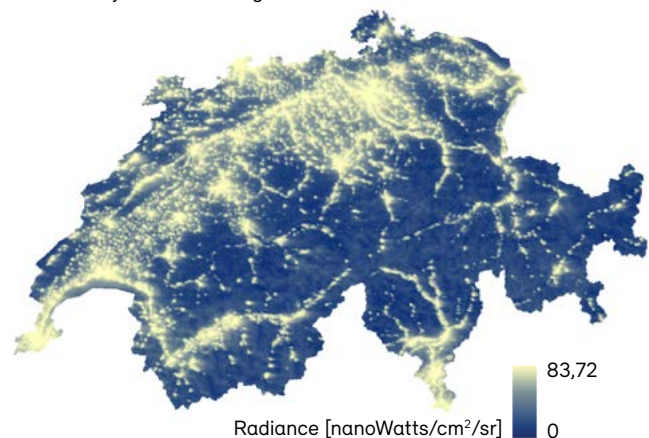
Du fait de la concentration de la population et des activités économiques, les villes et les villages sont à l'origine de multiples atteintes à l'environnement. C'est le cas en particulier du bruit et de la pollution de l'air dus au trafic motorisé (Office fédéral du développement territorial ARE, 2018), mais aussi de la pollution lumineuse et des vibrations.

Les émissions de lumière nocturne reflètent remarquablement l'utilisation toujours plus intensive du territoire par l'homme (→ fig. 9). En raison de l'extension des surfaces

d'habitat et d'infrastructure, les zones où règne une obscurité nocturne ne cessent de rapetisser. Une grande partie de la population est ainsi empêchée de contempler la Voie lactée ou la voûte étoilée dans toute leur splendeur. Des émissions lumineuses excessives peuvent aussi porter atteinte à la qualité de l'habitat des espèces animales nocturnes en perturbant leur orientation ou en raccourcissant leur période d'activité. Enfin, la lumière peut déstabiliser le cycle du sommeil des êtres humains, ce qui a des conséquences négatives pour la santé (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2021a).

La comparaison des données satellitaires montre que, en Suisse, les surfaces avec une faible pollution lumineuse nocturne ont rétréci comme peau de chagrin au cours des 30 dernières années. Ce recul a ralenti de 2014 à 2020 (→ IND 14). Sur le Plateau, les émissions lumineuses sont nettement plus élevées que dans les autres régions de Suisse.

Fig. 9: Image satellitaire des émissions lumineuses en Suisse → IND 14
Valeurs moyennes des images mensuelles. État 2020



¹⁰ Une culture du bâti de qualité se caractérise par des villes, des villages et des bâtiments conçus avec soin. On peut la mesurer par exemple avec le Système Davos de qualité pour la culture du bâti, élaboré par l'Office fédéral de la culture (Office fédéral de la culture OFC, 2021) : www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/qualitaet/davos-qualitaetssystem-baukultur.html

3.2 Agriculture et sylviculture

L'agriculture et la sylviculture marquent le caractère et les prestations du paysage sur les deux tiers de la surface du territoire suisse.

Rétrécissement des surfaces agricoles

La surface exploitée à des fins agricoles rétrécit, à un rythme annuel qui oscille entre 0,2 et 0,3 % (alpages non compris) depuis la première statistique de la superficie en 1985 jusqu'à la plus récente en 2018. En chiffres absolus, cela représente une surface de 742 km² sur les 33 années de la période considérée (→ IND 2). La surface agricole sans les zones d'estivage occupait 23 % du territoire suisse en 2018.

Le recul est le plus lent dans le Jura, où moins de surfaces agricoles cèdent la place à l'urbanisation. Il est le plus rapide sur le versant sud des Alpes, où les abandons d'exploitation agricole pour des raisons économiques sont répandus (→ fig. 10). En chiffres absolus, c'est le Plateau qui perd la plus grande surface agricole.

Si l'on considère les différentes catégories de surface agricole, il apparaît que les terres consacrées aux cultures pérennes de fruits, de vigne et de produits maraîchers sont celles qui disparaissent le plus vite : elles ont reculé d'environ 1,5 % par an de 1985 à 2009, après quoi la baisse ralentit pour s'établir à 0,6 % par an jusqu'en 2018. En chiffres absolus, la perte de surface la plus importante touche les terres arables tandis que, sur la période de 33 ans considérée, les pertes et les gains s'équilibrent à peu près pour les prairies naturelles et les pâturages attenants à une ferme.

La surface des pâturages d'estivage affiche elle aussi un recul, qui oscille entre 0,2 et 0,3 % par an de 1985 à 2018, comme pour les autres catégories de surface agricole. Cumulé sur l'ensemble de la période de 33 ans considérée, ce recul représente une perte de 401 km² (→ IND 17a). En 2018, les alpages occupaient encore 12 % de la surface du pays. Les estives abandonnées sont laissées en friche puis elles sont généralement envahies par des broussailles et des buissons et enfin par la forêt. C'est sur le versant sud des Alpes que la perte de pâturages d'estivage est la plus rapide.

La diversité d'utilisation est demandée et encouragée

L'importance des terres agricoles ne se mesure pas seulement à leur surface, qui totalise 14 525 km². Elle est également liée à leur utilisation. De manière générale, les surfaces étendues exploitées de manière uniforme donnent des paysages plus monotones que les parcelles de plus petite taille accueillant des cultures traditionnelles variées ou des produits de niche innovants. Les haies, les murs de pierres sèches, les arbres isolés, les tas de pierres et les variations de terrain enrichissent beaucoup le paysage. En bref, la diversité des formes d'exploitation, une gestion adaptée au site ainsi qu'une variété de petites structures favorisent tant la biodiversité que la qualité du paysage.

La Confédération utilise les paiements directs pour inciter à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité et de la qualité des paysages. Par exemple, les exploitants agricoles peuvent obtenir des subventions lorsqu'ils mettent en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) ou lorsqu'ils participent à des projets visant à améliorer la qualité du paysage ou la mise en réseau des milieux naturels.

Le but des SPB est de mettre à la disposition de la flore et de la faune des habitats de qualité suffisante. Ces surfaces participent ainsi au maintien et au développement de la biodiversité tout en s'intégrant dans une agriculture adaptée au site et en contribuant à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Les SPB peuvent être des prairies et des pâturages extensifs, des surfaces à litière, des haies, des bosquets ou encore des jachères florales. Ces différents types de surfaces ont en commun d'accroître la diversité du paysage et de contribuer à préserver le paysage façonné au fil de l'histoire.

La Confédération verse en outre des contributions à la qualité du paysage. Dans le cadre de projets régionaux, les cantons ou des organes responsables appropriés élaborent des plans de mesures en collaboration avec les exploitants agricoles dans le but de développer la diversité et les particularités de l'agriculture régionale (p. ex. vergers haute-tige, châtaigneraies, murs de pierres sèches, allées ou cultures en terrasses historiques).

En 2020, les SPB ayant un niveau de qualité II occupaient 8,2 % de la surface agricole utile. Les objectifs intermédiaires de la politique agricole sont donc atteints (Office fédéral de

l'agriculture OFAG, 2022). Cependant, la qualité des surfaces concernées reste inférieure aux exigences requises par les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) opérationnalisés (Walter et al. 2013 ; → fig. 11).

La diversité des formes d'exploitation, qui enrichit le paysage, se mesure au nombre de cultures différentes (p. ex. pommes de terre, seigle, asperges, chanvre, fruits rouges) enregistrées dans la centaine de classes d'utilisation du relevé des structures agricoles (→ IND 2a). Le nombre de cultures par commune a baissé de 2003 à 2007, puis il est remonté de 2009 à 2013. Ce mouvement s'est poursuivi au cours de la dernière période d'observation : de 2014 à 2018, la diversité d'utilisation moyenne est passée de 17,2 à 17,6.

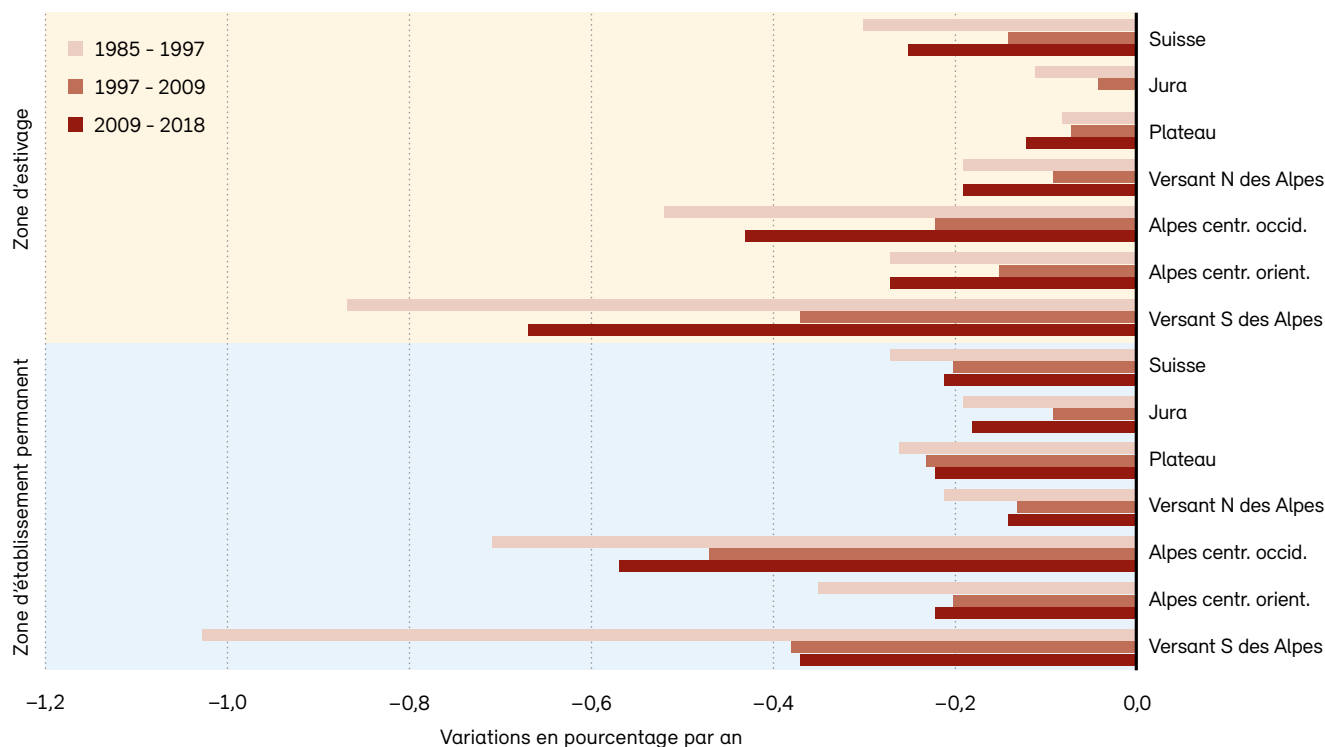
Les forêts s'étendent surtout en montagne

La surface forestière ne cesse de s'étendre en Suisse. Selon la statistique de la superficie, elle affiche des taux de croissance annuels oscillant entre 0,1 et 0,2 % de 1985

à 2018. Pendant cette période, elle a accru son emprise de 642 km² si bien qu'elle couvre aujourd'hui environ 30 % de la surface du pays (→ IND 1). Il y a toutefois des différences importantes d'une région à l'autre. C'est dans le Jura et sur le versant sud des Alpes que la part de la surface forestière est la plus élevée, autour de 45 %. Ce chiffre s'établit à 30 % environ sur le versant nord des Alpes, à 23 % sur le Plateau et à 21 % environ dans l'espace alpin.

Les variations de la surface forestière sont également très différentes selon les régions. La progression reste très faible sur le Plateau, dans le Jura et dans les fonds de vallée de l'espace alpin ; de légers reculs sont même observés régionalement pendant plus d'une période de relevé. Par contre, la forêt ne cesse de s'étendre en altitude dans l'espace alpin, en particulier sur le versant sud des Alpes. Cela s'explique par le recul de l'exploitation des alpages et par le réchauffement climatique. Par rapport à la période de 1997 à 2009, la progression de la forêt s'est accélérée légèrement jusqu'en 2018.

Fig. 10 : Variation annuelle des surfaces agricoles par région → IND 2, IND 17a



Beaucoup de paysages en Suisse doivent leur charme à la mosaïque que forment les forêts et les surfaces non boisées. Les parcelles boisées côtoient des surfaces dotées d'une riche structure de buissons et de bosquets. La zone de transition entre l'écosystème forestier et les milieux ouverts est précieuse sur le plan écologique. Des analyses spéciales réalisées sur une bande de 100 m de large autour de la forêt montrent que depuis 1985, les surfaces d'habitat et d'infrastructure (routes, chemins, bâtiments, etc.) sont de plus en plus souvent attenantes à la forêt. Au Tessin, en particulier, la forêt s'étend déjà en grande partie jusqu'au milieu bâti, sans zones de transition sous la forme de surfaces agricoles (« Der Sonderfall auf der Alpensüdseite », in : Rey et al., 2017, p. 60).

3.3 Zones proches de l'état naturel

En Suisse, l'activité humaine a un impact très variable sur le paysage. Il subsiste encore dans le pays des zones où les traces d'utilisation sont assez peu visibles. Ce sont les surfaces alpines dites improductives qui ont conservé le caractère le plus proche de l'état naturel, de même que

les zones alluviales et les forêts restées longtemps inexploitées¹¹. Or le caractère naturel d'un site et plus spécialement son isolement et son apparence intacte (pas de constructions) sont importants pour l'expérience du paysage.

Extension des surfaces laissées à la nature en forêt et fonte des glaciers

L'indicateur « Surface des zones laissées à la nature » inclut les surfaces dites improductives¹² et les zones alluviales¹³, mais aussi les surfaces de forêt sauvage (→ IND 15). Le Parc national suisse est une vaste zone laissée à la nature. Les zones de ce type abritent des biocénoses animales et végétales particulières. Les processus naturels s'y déroulent sans perturbation majeure et l'impact direct de l'activité humaine y reste faible. Grâce à

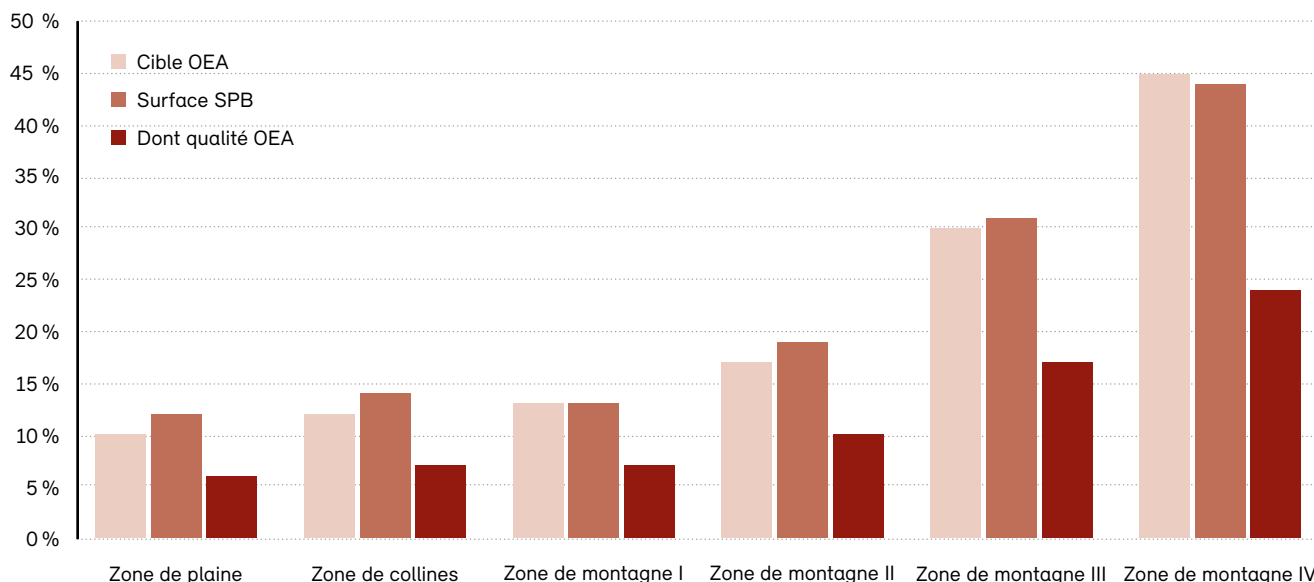
11 Il n'existe en Suisse que de très rares cas de forêt primaire, c.-à-d. n'ayant jamais été exploitées : Derborence (VS), Scatlè bei Brigels (GR) ou encore Böldmeren dans le Muotathal (SZ).

12 Végétation improductive de buissons, d'arbustes, d'herbacées et de graminées, rochers, éboulis et sable, glaciers et névés

13 Sites inscrits à l'Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale

Fig. 11 : État des surfaces de promotion de la biodiversité par rapport aux objectifs environnementaux pour l'agriculture opérationnalisés (OFEV, OFAG 2008)

Évaluation selon le Rapport agricole 2020



ces qualités, les surfaces laissées à la nature contribuent énormément à la diversité du paysage ainsi qu'au maintien et au développement de la biodiversité.

Les surfaces dites improductives telles que les sommets, les glaciers et les plateaux et gorges dépourvus de végétation sont situées en particulier en haute montagne. Occupant environ un cinquième de la surface du pays, ces territoires ont subi un très léger recul de 1985 à 2018. Le volume des glaciers diminue d'environ 1,4 % par an depuis les années 1980 (Office fédéral de la statistique OFS, 2021b ; GLAMOS-Glacier Monitoring Switzerland, 2021). D'ici à 2100, il ne devrait pas subsister plus de 20 à 30 % du volume de glace actuel¹⁴. La fonte des glaciers s'accompagne d'une extension des marges proglaciaires, surfaces intéressantes du point de vue écologique. En Suisse, les zones alluviales ne représentent que 1 % environ de la surface du pays, mais on en trouve à toutes les altitudes. La surface forestière sauvage, selon le programme OPS, est une forêt qui n'a pas été exploitée depuis plus de 50 ans, qui est inaccessible ou qui est buissonnante. Elle doit en outre être située à plus de 500 m de la route forestière la plus proche et ne pas être pâturée. Selon l'Inventaire forestier national suisse, la superficie de la forêt sauvage est en augmentation (Brändli et al., 2020, p. 226) : elle est passée de 10,9 % de la surface forestière pour la période de relevé 1983 - 1985 à 15,1 % pour la période de relevé 2009 - 2017 (→ IND 15).

De moins en moins de paysages reculés

Les paysages reculés offrent des expériences intenses à la population ainsi que des habitats à la faune sauvage. Leur valeur écologique est élevée là où la faune et la flore sont protégées en permanence des perturbations que peuvent causer notamment les activités de loisirs. Pour calculer l'indicateur de l'éloignement, on applique sur le paysage une trame de points espacés de 100 m, puis on calcule le temps qu'il faut pour rejoindre une zone habitée depuis chacun de ces points (→ IND NEU_2). Le calcul tient compte, pour les distances à parcourir à pied, de la pente et des caractéristiques du terrain (forêt, prairie, éboulis, etc.) ainsi que des obstacles (glaciers, cours ou plans d'eau). Si le parcours implique d'emprunter une infrastructure de transport, le calcul tient compte du temps de trajet en transport individuel. L'éloignement a une valeur très basse sur le Plateau. Il est bas aussi dans le

Jura, également bien desservi. Dans l'arc alpin, par contre, l'éloignement affiche une valeur élevée, qui recule en direction du versant sud des Alpes. On ne trouve des valeurs élevées pour l'éloignement (plus de 360 minutes) que dans les étages supérieurs des Alpes (→ fig. 12).

Depuis 2000, la valeur moyenne de l'éloignement baisse de 0,2 % par an sur l'ensemble de la Suisse et représente désormais un peu plus de 50 minutes. Les causes principales en sont le développement de l'urbanisation et du réseau routier.

Les bâtiments et les installations sont des marqueurs visuels d'une présence humaine. Sont considérées comme « sans installations » les surfaces de 0,5 par 0,5 km au moins sur lesquelles ne se trouvent aucun bâtiment, route, chemin de fer, mur, antenne ou autre installation (→ IND 32). En 2020, les surfaces sans installations atteignaient en Suisse 26 % de la surface du pays¹⁵. Elles sont répandues dans l'espace alpin alors qu'elles sont très rares sur le Plateau et dans le Jura. Dans les Alpes centrales occidentales et orientales, elles occupent plus de la moitié de la surface, contre un quart sur le versant nord des Alpes et deux cinquièmes sur le versant sud des Alpes. Les zones sans installations coïncident quasi parfaitement avec les zones à faibles émissions lumineuses (→ point 3.1).

Plans et cours d'eau : des milieux naturels et des lieux de détente importants

Les cours et les plans d'eau et leurs rives, lorsqu'ils sont naturels ou proches de l'état naturel, relient les habitats de la faune et de la flore. Ce sont en outre des lieux de détente appréciés. Beaucoup de gens privilégient les bords de l'eau pour leurs loisirs. Toutefois, l'accessibilité des berges peut être limitée, en particulier si la berge a une pente trop forte ou si elle se trouve sur une propriété privée. Les tronçons de rive librement accessibles sont un indicateur important pour mesurer la contribution du paysage aux activités récréatives (→ IND 31a).

14 https://sciencesnaturelles.ch/water-explained/climate_change_and_hydrology/glaciers

15 Il n'est pas possible d'établir une comparaison dans le temps en raison d'un changement dans le corpus de données.

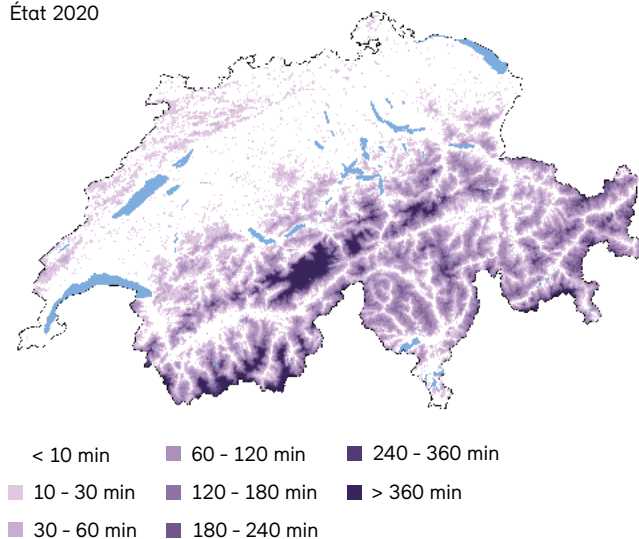
Les berges des ruisseaux, des rivières et des lacs de Suisse s'étendent sur quelque 77 000 km¹⁶. Le versant nord des Alpes est particulièrement bien doté, avec plus de 2 km de berges par km². Inversement, le Jura est comparativement pauvre, avec moins de 1 km de berges par km². Dans les autres régions, les chiffres varient de 1,4 à 2 km par km².

À l'échelle de la Suisse, environ 90 % des berges des ruisseaux, des rivières et des lacs sont accessibles. Les rivières du versant sud des Alpes affichent la proportion de rives non accessibles la plus élevée (plus de 20 %). La desserte par des chemins pédestres augmente la valeur des cours et plans d'eau pour la détente (→ point 4.2). En Suisse, 8 % des ruisseaux, 14 % des lacs et 25 % des rivières sont situés à moins de 20 m d'un chemin pédestre.

Les variations entre 2014 et 2020 sont minimes et s'inscrivent dans la marge d'erreur statistique des données utilisées.

Fig. 12 : Éloignement en minutes par rapport à la zone habitée la plus proche → IND NEU_2

État 2020



¹⁶ Selon le modèle topographique du paysage de swisstopo, les berges des cours d'eau étroits dont la largeur du lit est inférieure à une certaine valeur sont comptés seulement une fois. A contrario, les rives gauche et droite des cours d'eau plus larges et de tous les lacs sont comptées séparément.

4 Perception du paysage par la population

La majorité de la population remarque les modifications du paysage. La renaturation des eaux est appréciée, mais le développement de l'urbanisation est jugé de manière plutôt critique. Les personnes qui souhaitent se détendre utilisent les forêts et la zone agricole avec pratiquement la même intensité. La plupart des gens trouvent que le paysage de leur commune de résidence est beau, voire très beau.



La première enquête complète sur la perception et l'appréciation du paysage par la population remonte à l'été 2011. Elle avait été conduite auprès d'un échantillon représentatif de 2814 personnes (Kienast et al., 2013). La deuxième enquête a été menée en mai et juin 2020 auprès de 2090 personnes dans toute la Suisse. Il est donc possible pour la première fois d'appréhender l'évolution, durant ces neuf années, de la perception de la beauté des paysages ainsi que d'autres indicateurs¹⁷. Ces deux enquêtes ont été complétées par une étude pilote réalisée en 2019 auprès de 858 personnes résidant dans des communes non représentatives qui fournit un

certain nombre d'éléments sur les effets possibles de la pandémie de coronavirus durant l'enquête de 2020.

Alors que l'enquête de 2011 avait eu lieu par courrier, celle de 2020 a été réalisée en ligne. L'étude pilote de 2019 compare les deux méthodes, sans mettre en évidence de différences statistiques significatives. En général, les appréciations faites en ligne sont légèrement plus positives que celles remises par écrit.

Les questions posées portent sur le paysage dans la commune de résidence. L'évaluation établit des distinctions selon le sexe, la tranche d'âge, la durée de résidence dans la commune, la propriété ou la location du logement, l'appartenance

¹⁷ Le présent rapport s'intéresse uniquement aux différences statistiquement significatives et pertinentes pour l'interprétation.

à une organisation environnementale, la région linguistique, la région biogéographique (Gonseth et al., 2001 ; cf. chap. 3) et la typologie de la commune.

En ce qui concerne les types de commune, le programme OPS emploie dans la très grande majorité des cas la typologie urbain-rural de l'OFS (Office fédéral de la statistique OFS, 2017), qui distingue les trois catégories spatiales suivantes :

- *urbain* : cette catégorie comprend les communes urbaines des grandes agglomérations, les communes urbaines des agglomérations moyennes et les communes urbaines des petites agglomérations ou hors agglomération.
- *périurbain* (= intermédiaire) : cette catégorie comprend les communes périurbaines de forte densité, les communes périurbaines de moyenne densité et les communes des centres ruraux.
- *rural* : cette catégorie comprend les communes périurbaines de faible densité, les communes rurales en situation centrale et les communes rurales périphériques.

Pour collecter des données sur la perception de différentes qualités paysagères, l'enquête présente aux personnes interrogées une série de déclarations en leur demandant d'indiquer dans quelle mesure ces dernières leur correspondent. Une valeur de 1 à 5 est attribuée aux réponses possibles : « pas du tout » = 1 ; « plutôt pas vrai » = 2 ; « ni l'un ni l'autre » = 3 ; « est plus susceptible d'être vrai » = 4 ; « tout à fait » = 5. La valeur de l'indicateur résulte de la moyenne de toutes les réponses aux déclarations¹⁸.

La manière dont la population perçoit l'évolution du paysage dans la commune de résidence est décrite dans le présent chapitre sous trois angles. Une première partie analyse les changements observés et la perception de ces derniers (point 4.1). Une deuxième partie se concentre sur l'expérience du paysage durant les moments de détente (point 4.2). Enfin, il est question de l'évaluation personnelle globale de la qualité et de la beauté du paysage (point 4.3) ou sur d'autres aspects de la perception et de l'interprétation du paysage (point 4.4). Le dernier point

du chapitre présente l'évolution de ces opinions dans le temps et les différences qu'elles présentent selon les territoires (point 4.5).

4.1 Changements remarquables

Les paysages évoluent, comme le montrent les mesures et l'analyse du paysage physique. Les zones urbanisées ainsi que les infrastructures pour le transport et l'énergie s'étendent, le mitage et le morcellement du paysage associés à ce phénomène s'accroissent, les surfaces imperméabilisées augmentent et les espaces verts disparaissent (→ chap. 3). Si une grande partie de la population observe avec un œil critique la transformation du paysage due à l'urbanisation, une bonne moitié des personnes interrogées pensent que le paysage de leur commune n'a pas foncièrement changé durant les dernières années (→ IND NEU_18). La population a une perception et une appréciation particulièrement positives de la renaturation des cours d'eau.

Davantage de modifications du paysage observées dans les communes urbaines et périurbaines

En revenant sur les cinq à dix ans écoulés, 2 personnes sur 5 ont observé en 2020 que le paysage de leur commune de résidence avait « beaucoup changé » (39 % estiment que cela est « plus susceptible d'être vrai » ou que cela correspond « tout à fait » à leur perception). Environ un tiers ne voit pas de grands changements (34 % trouvent que cela ne correspond « pas du tout » à leur perception ou n'est « plutôt pas vrai ») et le reste des personnes interrogées ne peut pas se prononcer (27 % de réponses « ni l'un ni l'autre »). La déclaration inverse, selon laquelle le paysage « est resté plus ou moins inchangé » au cours des cinq à dix dernières années, rallie 49 % des personnes interrogées (réponses « tout à fait » et « est plus susceptible d'être vrai ») tandis que 31 % estiment que cela ne correspond plutôt pas ou pas du tout à leur perception et 20 % ne parviennent pas à trancher (→ IND NEU_18).

La population des communes périurbaines de forte et moyenne densité et des communes urbaines est plus sensible aux changements du paysage (valeurs moyennes entre 3,12 et 3,28) que les habitants des communes périurbaines de faible densité et des communes rurales

¹⁸ La prudence est de mise lors de l'interprétation des valeurs moyennes : si les réponses favorables et défavorables se répartissent de manière exactement symétrique autour de la catégorie centrale neutre (« ni l'un ni l'autre »), on obtient une moyenne de 3. Le résultat peut toutefois s'écarter de 3 même si le nombre de personnes favorables et défavorables est égal (p. ex., si la majorité des personnes défavorables ont répondu « pas du tout », alors que la plupart des personnes favorables ont répondu seulement « est plus susceptible d'être vrai »).

périphériques (valeur moyenne de 2,47 dans les deux cas ; → fig. 13).

Sentiment majoritairement négatif face à l'extension du milieu bâti

La majorité des personnes interrogées (valeur moyenne 3,79) sont d'accord avec la déclaration selon laquelle de nombreuses nouvelles zones d'habitation ont été construites. Il en va de même des déclarations selon lesquelles les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont été construites plus densément (valeur moyenne 3,73), les zones urbanisées débordent sur le paysage ouvert (valeur moyenne 3,28) et beaucoup d'espaces verts à l'intérieur du milieu bâti ont été perdus (valeur moyenne 2,97). « En majorité » signifie qu'il y a plus de réponses « est plus susceptible d'être vrai » et « tout à fait » que de réponses « plutôt pas vrai » et « pas du tout » (→ fig. 15).

Les personnes qui perçoivent les évolutions urbanistiques mentionnées jugent en majorité négatives (plus de réponses « quelque peu négatif » et « négatif » que de réponses « positif » et « assez positif »). Toutefois, concernant la construction de nouvelles zones d'habitation et la densification du tissu bâti, il n'y a pas de gros écart entre les personnes qui y sont favorables ou plutôt favorables et celles qui y sont défavorables ou plutôt défavorables (→ fig. 16).

La majorité des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec les déclarations selon lesquelles de nombreuses nouvelles zones artisanales et industrielles ont été construites, de nombreuses nouvelles routes ont été construites ou de nombreuses routes de campagne et de forêt existantes ont été asphaltées (plus de personnes pas d'accord que de personnes d'accord, valeurs moyennes de 2,69, 2,57 et 2,30).

Concernant les surfaces agricoles, davantage de personnes interrogées sont d'accord avec les déclarations selon lesquelles la monotonie ne s'est pas accrue et, la diversité ne s'est pas accrue et avec la déclaration selon laquelle il n'y a pas eu de grosses pertes de structures paysagères traditionnelles. Seule une petite minorité estime que la superficie des forêts a augmenté (voir aussi Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022a).

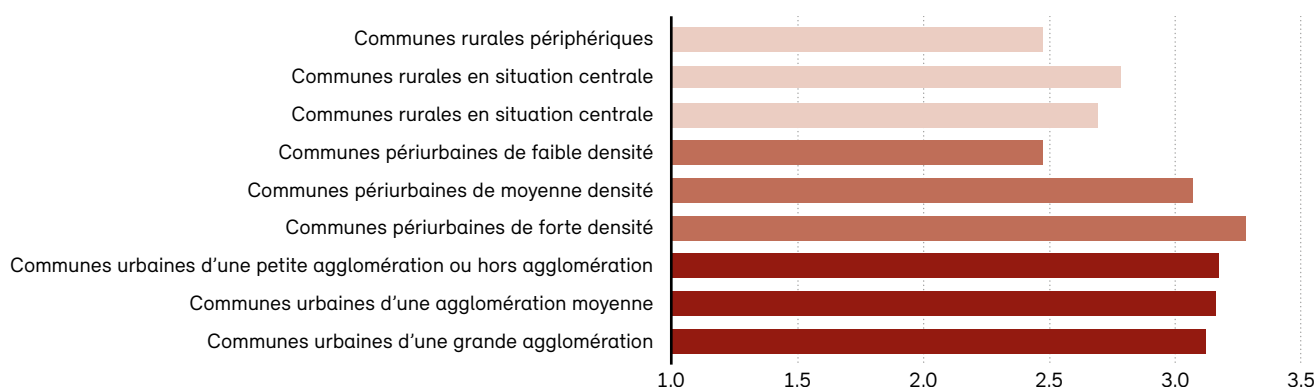
Une renaturation des cours d'eau remarquée et appréciée

La majorité de la population a remarqué que nombre de rivières et de ruisseaux ont été renaturés ces cinq à dix dernières années (valeur moyenne 2,92 ; les réponses « est plus susceptible d'être vrai » et « tout à fait » sont plus nombreuses que les réponses « plutôt pas vrai » ou « pas du tout » ; → fig. 17)¹⁹. Une nette majorité juge cette évolution positive.

¹⁹ Concernant le calcul des valeurs moyennes, voir p. 29

Fig. 13 : Valeur moyenne de l'adhésion à la déclaration « Le paysage dans ma commune a beaucoup changé durant les cinq à dix dernières années », par type de communes → IND NEU_18

Valeurs moyennes de l'adhésion à une ou plusieurs déclarations par aspect sur une échelle de 1 (« pas du tout ») à 5 (« tout à fait »). État 2020



Caractérisation du paysage par la population

La classification des communes de Suisse repose sur des données concernant la densité et le nombre d'habitants, les emplois et les nuitées ainsi que les flux pendulaires et l'accessibilité. D'après la typologie urbain-rural des 2255 communes de Suisse (état au 1.1.2017), 22 % sont urbaines, 53 % rurales et 25 % périurbaines (cf. page 29). Dans son enquête, le programme OPS caractérise les trois types de communes selon leur type de paysage (→ IND NEU_17). Les personnes interrogées sont invitées à choisir parmi 20 éléments paysagers lesquels sont typiques de leur commune (→ fig. 13).

On observe des différences claires entre les types de communes. La population des communes rurales mentionne

comme typiques des éléments tels que les prairies, les champs, les forêts et les sites marécageux, mais aussi les pylônes des lignes à haute tension significativement plus souvent que les habitants des communes urbaines. Inversement, les quartiers d'habitation, les zones industrielles et artisanales, les parcs publics et les espaces verts ou encore les immeubles figurent plus souvent parmi les éléments jugés typiques du paysage par les habitants des communes urbaines. La très grande majorité des éléments paysagers mentionnés apparaissent avec une fréquence moyenne dans les choix des habitants des communes périurbaines. Les montagnes et les vallées, les cours d'eau, les lacs et les étangs ou encore les aires de protection de la nature ne sont pas des éléments distinctifs des communes aux yeux des habitants.

Fig. 14: Caractéristiques paysagères observées par type de communes (typologie urbain-rural) → IND NEU_17

En pourcentage de la population. État 2020

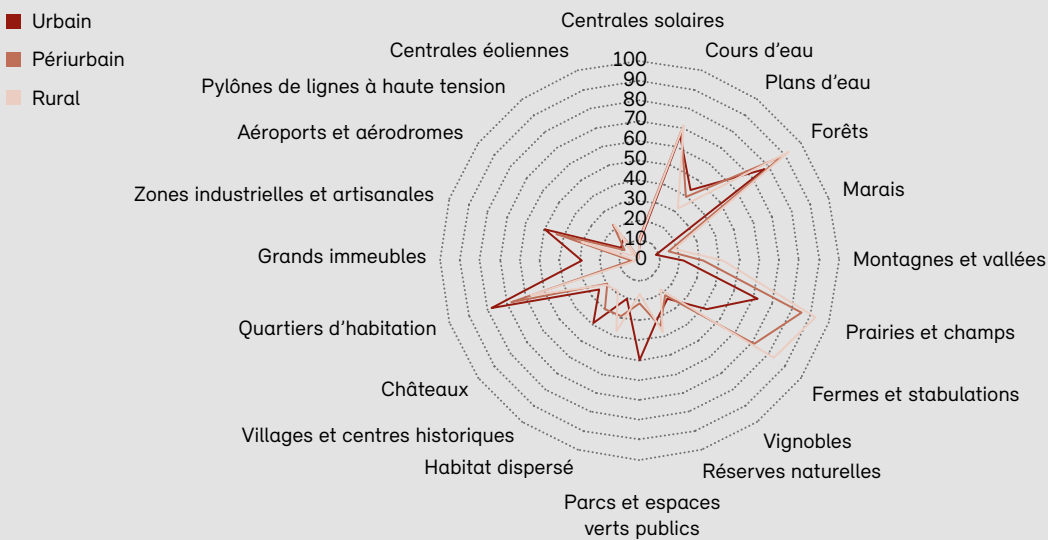
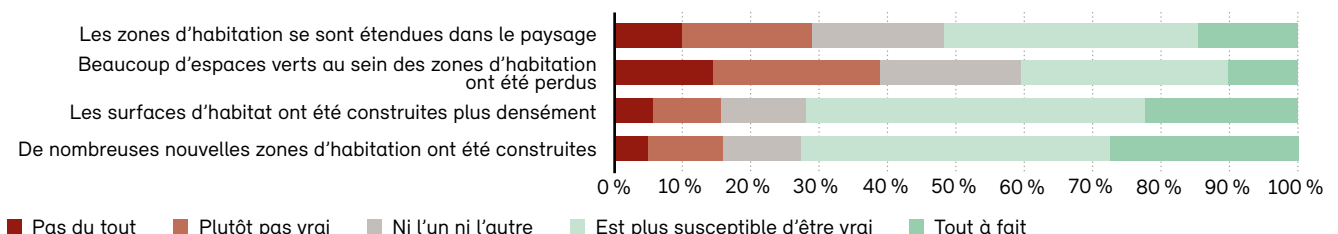


Fig. 15: Changements observés dans les surfaces d'habitat et d'infrastructure → IND NEU_18

En pourcentage de la population. État 2020



La majorité de la population n’a pas constaté que des cours d’eau aient été mis sous terre ou que l’accessibilité des lacs et des rivières se soit améliorée (valeurs moyennes respectives de 1,91 et 2,88). Elle estime toutefois que l’accessibilité des espaces de détente proches de la nature s’est améliorée (valeur moyenne 3,07). Une forte majorité juge cette évolution positive.

En résumé, on constate que la population est plus attentive aux changements du paysage lorsqu’ils concernent les zones urbanisées (croissance, extension, densification), les cours et les plans d’eau (renaturation) ainsi que les zones de détente (accessibilité) que lorsqu’ils concernent les zones agricoles ou la forêt. Cela tient sans doute à la place importante que le milieu bâti occupe dans la vie quotidienne et à l’importance accordée à la détente qui y est recherchée. De plus, les renaturations modifient très visiblement le paysage et impliquent des travaux de grande ampleur qui, eux aussi, sautent aux yeux.

4.2 Activité physique, sport et détente dans la nature

Des paysages attrayants et accessibles invitent à la détente et à l’activité physique en plein air. Ils apportent ainsi une importante contribution à la santé et au bien-être de la population, que ce soit physiquement, moralement ou socialement.

Les paysages perçus comme accueillants favorisent des activités physiques telles que la randonnée pédestre, le cyclisme, la natation, le ski ou le jogging (les cinq activités sportives préférées des Suisses selon l’étude « Sport Suisse 2020 » ; Lamprecht et al., 2020). D’autres

disciplines sportives d’extérieur, comme la luge, le ski et le snowboard de randonnée, le VTT, le windsurf et le kite-surf, l’escalade et l’alpinisme ou encore le ski de fond, sont également populaires et affichent des taux de croissance très importants (selon la même étude).

Les paysages perçus comme étant proches de l’état naturel et aménagés dans cet esprit contribuent plus fortement à la réduction du stress et donc à la santé psychique que les paysages sans attrait, pollués par le bruit, les déchets ou d’autres nuisances (Bauer et al., 2021 ; Kahlmeier et Jungo, 2021 ; Rey, 2019). Les activités collectives sont en outre plus faciles à pratiquer en plein air. À l’extérieur, il est plus facile de faire des rencontres interpersonnelles qui favorisent le développement moteur et social des enfants et des adolescents ainsi que l’intégration des personnes issues d’autres cultures.

Bonne accessibilité des zones agricoles, des parcs et des espaces verts ainsi que des forêts

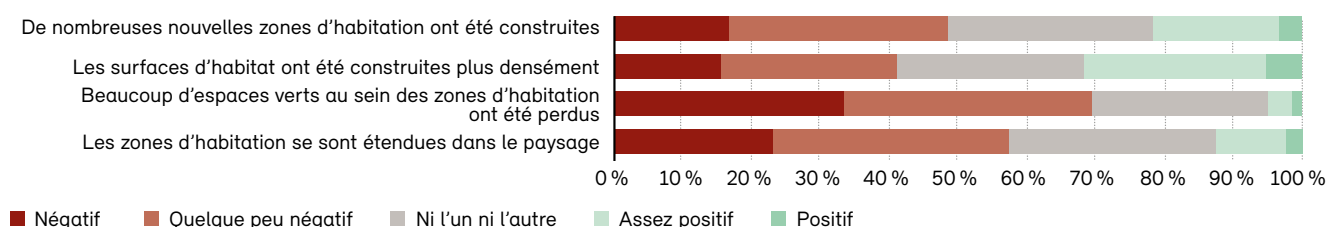
Pour que les paysages développent leurs effets bénéfiques pour la santé, il faut qu’ils soient accessibles. En 2020, 9 personnes sur 10 pouvaient, de leur domicile, rejoindre

Tab. 2 : Pourcentage de personnes qui ont accès à pied en moins de 15 minutes à différentes catégories d’espaces de détente en plein air → IND NEU_16

Depuis mon domicile, j’ai accès à pied en moins de 15 minutes ...	
à des promenades ou des chemins de randonnée	89
à des prairies ou à des champs cultivés	87
à la forêt	80
à des parcs, espaces verts, jardins communautaires, etc.	78
à des lacs ou des étangs, des ruisseaux ou des rivières	70
à des points de vue	46
à des montagnes ou des collines	44

Fig. 16 : Appréciation des changements dans les surfaces d’habitat et d’infrastructure → IND NEU_18

En pourcentage de la population. État 2020



un lieu de promenade, un chemin de randonnée ou une zone agricole en moins de 15 minutes à pied. Et 8 personnes sur 10 habitaient à moins de 15 minutes à pied d'un parc, d'un espace vert ou d'une forêt. Seuls les cours et les plans d'eau étaient un peu moins faciles d'accès. La majorité des personnes interrogées étaient plus éloignées d'une montagne ou d'une colline et d'un point de vue (→ tableau 2).

La promenade l'emporte sur la randonnée presque partout

Les données dont on dispose concernant la pratique d'autres activités de loisirs que les sports (voir ci-dessus) se rapportent uniquement à certains territoires. Par exemple, la promenade et la randonnée, l'observation de la nature, la flânerie, les pique-niques et les grillades, la cueillette, l'accompagnement des enfants pour jouer ainsi que les sorties canines sont les principales raisons invoquées pour aller en forêt (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022a; Hegetschweiler et al., 2022).

Le programme OPS collecte des données sur la pratique d'une sélection d'activités selon les espaces paysagers et les saisons (→ IND NEU_16). L'enquête porte sur la promenade, la randonnée, le jogging, le vélo, le VTT, la natation, le pique-nique ou les grillades et plusieurs sports d'hiver, avec une différenciation plus fine entre ceux pratiqués sur les collines et les montagnes (ski et snowboard, raquettes à neige, ski et snowboard de randonnée, autres activités de sport d'hiver).

Dans tous les espaces paysagers, la promenade est de loin l'activité de loisirs la plus pratiquée en 2020. Été comme hiver, 89 à 94 % de la population se promène dans les

différents espaces paysagers. Seules les montagnes et les collines sont mentionnées un peu moins souvent : ce sont des lieux de promenade à la saison chaude, pour seulement 77 % des personnes interrogées et, à la saison froide, pour 81 % de ces dernières.

Après la promenade, la randonnée est l'activité de loisirs la plus fréquemment mentionnée en 2020 pour tous les espaces paysagers. Elle ne cède sa deuxième place aux pique-niques à la saison chaude et au jogging à la saison froide que dans les parcs et les espaces verts.

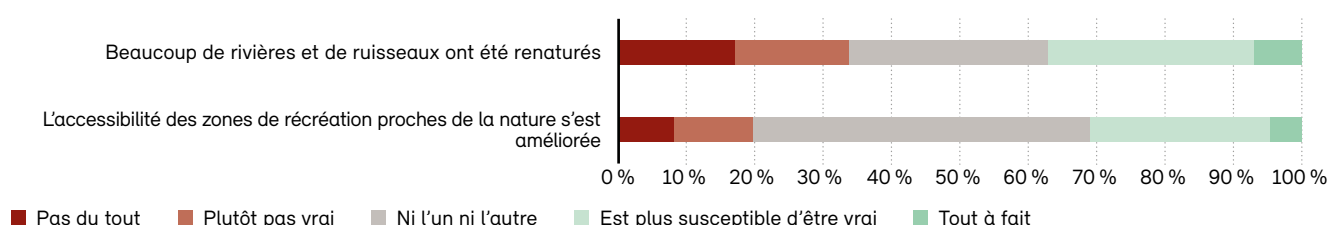
Ce n'est qu'à partir de la troisième activité de loisirs la plus pratiquée que les différences entre les espaces paysagers prennent de l'ampleur. À la saison chaude, la troisième place revient aux pique-niques et aux grillades en forêt, au vélo dans les zones agricoles, sur les collines et les montagnes ainsi que dans les parcs et les espaces verts et à la natation dans les plans et cours d'eau. En hiver, la troisième place est occupée par le jogging en forêt et le long des plans et cours d'eau, par les sports d'hiver en zone agricole ainsi que par le ski et le snowboard suivis des raquettes à neige sur les collines et les montagnes, pour lesquelles les questions sont plus précises. Les parcs et les espaces verts sont aussi utilisés pour faire du vélo en hiver, après la promenade et le jogging.

Forêts, prés, prairies et champs en tête de la fréquentation

Le niveau d'utilisation des différents espaces paysagers à des fins de loisirs ou de détente est mesuré sur la base de la durée des activités et de la fréquence à laquelle elles sont pratiquées dans les espaces. L'indice calculé sur la base de ces données s'inscrit sur une échelle de 1 à 5.

Fig. 17 : Changements dans les cours et les plans d'eau et dans l'accessibilité des espaces de détente observés → IND NEU_18

En pourcentage de la population. État 2020



En 2020, l'utilisation du paysage pour les loisirs a été nettement supérieure durant la saison chaude, du printemps à l'automne, que durant les mois d'hiver. Les forêts et les zones agricoles sont les plus recherchées, suivies des montagnes et des collines ainsi que des cours et plans d'eau. En moyenne, les parcs et les espaces verts sont les moins fréquentés.

À la saison chaude, les citoyens préfèrent aller au bord de l'eau tandis que les habitants des communes périurbaines et rurales privilégient les zones agricoles. En hiver, les citoyens vont principalement se détendre en forêt, les habitants des communes périurbaines préfèrent les zones agricoles et ceux des communes rurales, les montagnes et les collines (→ fig. 18).

Pour se détendre en plein air pendant leur temps libre, plus de 40 % de la population ont quitté leur commune au moins une à deux fois par semaine durant l'été 2020, mais moins souvent en hiver. Ce chiffre est cohérent avec les résultats de l'étude « Sport Suisse 2020 », dans laquelle environ 40 % des personnes pratiquant des activités sportives dans la nature pour se détendre ont déclaré le faire sans quitter leur commune de résidence. Ces dernières sont près de 30 % à chercher des lieux à proximité et 30 % à ne pas faire état d'une préférence claire (Lamprecht et al., 2020, p. 40).

Selon l'enquête OPS, la population sort en plein air pour des activités de loisirs 192 jours par an en moyenne. D'après l'étude « Sport Suisse 2020 », 57 % des personnes interrogées pratiquent une activité sportive plusieurs fois par semaine (Lamprecht et al., 2020, p. 12). L'enquête OPS n'a pas tenu compte de l'activité de détente favorite de la population, à savoir la promenade. Avec cette dernière, le chiffre élevé de 192 jours par an est plausible.

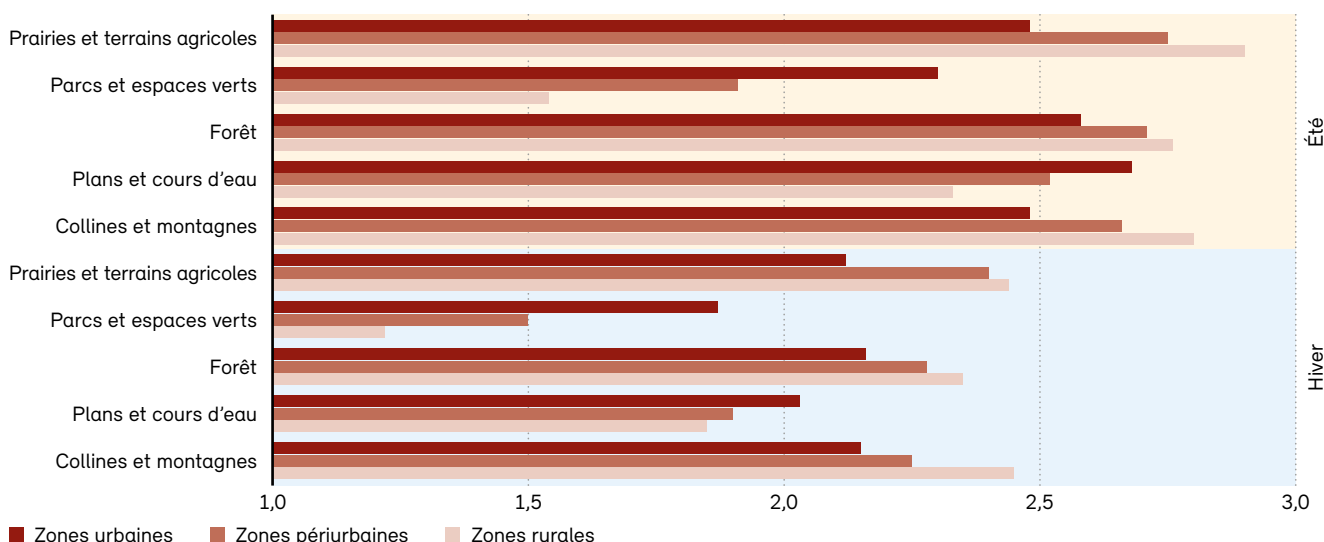
Se détendre sans subir de nuisances

La détente que procure le paysage peut être perturbée par des nuisances. L'enquête OPS interroge les participants sur le bruit des routes, des trains, des avions, des industries et des autres personnes, sur les déchets et sur les sources de lumière artificielle qui éclairent le ciel nocturne (pollution lumineuse).

Dans la mesure où elle y prête attention, la population ne perçoit pas vraiment, voire pas du tout, le bruit, les déchets et la pollution lumineuse comme des nuisances. C'est le bruit routier qui a été le plus gênant en 2020 : 10 % des personnes interrogées le jugent « très dérangeant ». La perception de la pollution lumineuse est la plus forte dans les zones urbaines, suivies des zones périurbaines. Comme l'on pouvait s'y attendre, elle est la moins forte à la campagne.

Fig. 18 : Niveau d'activité (durée et fréquence) dans les différents espaces paysagers selon le type de communes → IND NEU_16

Échelle de 1 à 5. État 2020



Il y a vraisemblablement deux raisons au fait que les nuisances rapportées sont majoritairement jugées aussi peu dérangeantes : d'une part, de toutes les sources de conflit potentielles avec d'autres usagers en quête de détente, l'enquête a choisi de s'intéresser seulement au bruit et aux déchets, et, d'autre part, les personnes qui souhaitent se détendre tendent à éviter les zones perturbées par des nuisances.

4.3 Appréciation globale de la beauté et de la qualité du paysage

La qualité d'un paysage se définit comme l'expression de la richesse des éléments qui lui confèrent son identité et sa capacité à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020). Les paysages de grande qualité sont perçus comme étant beaux. C'est pourquoi l'enquête OPS évalue l'appréciation globale de la qualité du paysage, d'une part, au moyen de l'indicateur « appréciation globale » (depuis le relevé 2020) et, d'autre part, au moyen de l'indicateur « beauté » (comme en 2011). D'ailleurs, la beauté et la diversité du paysage sont au cœur de la vision définie dans la CPS, adoptée par le Conseil fédéral²⁰.

La perception de la qualité globale et de la beauté est elle-même influencée par celle de la structure du paysage et par les significations qui sont attribuées à ce dernier (particularité, fascination et authenticité ; voir point 4.4).

La perception de la beauté se maintient à un niveau constant

Les personnes qui habitent en Suisse trouvent que le paysage de leur commune de résidence est plutôt beau à très beau : sur une échelle de 1 à 5, la beauté obtient un score de 4,16 (→ IND 24). Cette appréciation n'a pas changé significativement entre l'enquête de 2011 et celle de 2020.

Les participants expriment leur opinion en approuvant les déclarations « Le paysage dans ma commune est très beau » et « Le paysage dans ma commune me plaît beaucoup ».

20 « La beauté et la diversité des paysages suisses, avec leurs particularités régionales, naturelles et culturelles, offrent aux générations actuelles et futures une qualité de vie et du site élevée. » (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020, p. 18)

En 2020, ce sont les paysages des communes rurales qui plaisaient le plus aux habitants (valeur moyenne 4,46), suivis des paysages périurbains (valeur moyenne 4,23). Les paysages les moins appréciés par les habitants sont ceux des communes urbaines (valeur moyenne 4,05).

Les femmes ainsi que les personnes résidant depuis longtemps dans une commune ou les propriétaires ont en outre une meilleure opinion de la beauté du paysage de leur commune que les hommes, les personnes arrivées récemment et les locataires.

Un paysage de qualité élevée

L'enquête OPS évalue l'appréciation globale des paysages de la commune de résidence non seulement à l'aide de l'indicateur « beauté » (voir ci-dessus), mais aussi à l'aide de l'indicateur spécifique « appréciation globale » (→ IND NEU_22). Les participants sont donc invités à réagir à des déclarations portant sur l'état global du paysage (« Comment évaluez-vous personnellement l'état du paysage dans votre commune ? »), sur la satisfaction individuelle tirée du paysage (« Dans l'ensemble, quel est votre degré de satisfaction du paysage dans votre commune ? ») et, enfin, sur la qualité récréative du paysage (« Dans quelle mesure parvenez-vous à vos fins récréatives dans le paysage de votre commune ? »).

En moyenne suisse, l'appréciation globale du paysage atteint la valeur élevée de 8,02, sur une échelle de 0 à 10. Les personnes âgées et les propriétaires décernent au paysage de meilleures notes que les jeunes et les locataires. Les membres d'organisations environnementales accordent de moins bonnes notes que les autres. Le paysage réalise son meilleur score global en Suisse alémanique, suivie de la Suisse italienne et de la Suisse romande. Dans les Alpes centrales orientales, dans le Jura, sur le versant nord des Alpes et dans les Alpes centrales occidentales, l'appréciation globale est supérieure à la moyenne suisse alors qu'elle lui est inférieure sur le versant sud des Alpes et sur le Plateau.

4.4 Perception de la structure paysagère et teneur informative élevée

La population a une perception immédiate de la structure du paysage et juge cette dernière en conséquence, dans sa complexité ou dans sa cohérence. Toutefois,

certain aspects du paysage, comme sa particularité ou son authenticité, ne s'appréhendent qu'après en avoir décrypté une multitude d'autres.

Teneur informative perçue

La teneur informative d'un paysage rassemble en un indicateur quatre caractéristiques, généralement perçues positivement : la complexité, la cohérence, le potentiel de découverte et la lisibilité (→ IND 27). Elle est différente par exemple si le paysage est facile à découvrir et lisible, c'est-à-dire cohérent en soi, ou s'il est complexe et varié et invite à l'exploration. Pour déterminer comment la population perçoit la teneur informative du paysage, l'enquête a demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles adhéraient à des déclarations concernant par exemple la présence de repères dans le paysage, la cohérence, la variété ou l'envie de partir à la découverte de celui-ci.

De manière générale, les habitants ont une perception plutôt positive de la teneur informative du paysage de leur commune de résidence et des quatre dimensions qui la composent : la complexité obtient une note de 3,92, la cohérence, 3,89, le potentiel de découverte, 3,66 et la lisibilité, 4,15.

On observe des différences entre les genres uniquement en ce qui concerne le potentiel de découverte : les femmes expriment plus souvent que les hommes l'envie d'explorer le paysage de leur commune pour mieux connaître ce dernier. Quant aux membres d'organisations environnementales, ils ont un jugement plus positif que les autres habitants sur la lisibilité du paysage, ce qui tient probablement au fait qu'ils ont davantage de connaissances à ce sujet²¹.

Le paysage fascine et paraît authentique

La fascination naît du fait que des processus ou des objets dans le paysage, par exemple un torrent tumultueux ou un bâtiment imposant, capturent une attention exclusive pendant un certain temps. La fascination que suscite le paysage est déterminée en soumettant aux personnes interrogées des déclarations sur la présence d'éléments

qui attirent l'attention, sur le caractère fascinant du paysage ou sur l'existence d'endroits où les personnes aimeraient passer plus de temps (→ IND 29).

Un paysage donne l'impression d'être authentique lorsque l'on trouve qu'il a l'air vrai. L'indicateur de l'authenticité des paysages se base sur le sentiment des personnes interrogées concernant le caractère « vrai » ou « authentique » du paysage ou encore le fait que les éléments du paysage sont ou non « à leur place » (→ IND 30).

De manière générale, les gens ont une opinion assez haute de la fascination qu'exerce le paysage de leur commune de résidence, qui réalise un score de 3,76, et de son authenticité, qui atteint une valeur de 3,99.

Les femmes et les propriétaires trouvent les paysages plus souvent fascinants et un peu plus authentiques que les hommes et les locataires. Les personnes âgées et les habitants de longue date éprouvent une plus grande fascination que les jeunes et les personnes nouvellement arrivées.

Grande particularité, forte référence au passé, profond attachement au lieu

En attribuant une signification au paysage, les gens lui insufflent une identité : ce paysage leur apparaît comme singulier et les relie au passé. La particularité accordée au paysage s'exprime dans l'adhésion au sentiment que le paysage apporte une « note particulière » à la région ou qu'il est « unique ». Les paysages qui établissent un lien étroit avec le passé sont ceux qui recèlent encore des traces des états antérieurs, faisant ainsi revenir en mémoire des moments de vie. L'indicateur de la particularité du paysage combine les jugements des personnes interrogées sur la singularité et sur la référence au passé (→ IND 25).

Tous les gens ne sont pas attachés de la même manière à leur lieu de résidence. Ils expriment leur degré d'attachement par exemple dans les réponses à des questions concernant leur impression d'appartenance à leur commune de résidence, leurs sentiments envers cette commune, ce qui leur manquerait s'ils déménageaient ou encore dans quelle mesure leur vie est organisée autour de leur commune (→ IND 23).

²¹ Les changements entre l'enquête de 2011 et celle de 2020 ainsi que les différences régionales sont présentées sous le point 4.5.

Dans l'ensemble, la population suisse accorde une valeur plutôt élevée à la particularité du paysage (3,63), à la référence au passé (3,45) et à l'attachement au lieu (3,66).

Les femmes ont un avis plus positif que les hommes sur la particularité du paysage et l'attachement au lieu qu'il suscite. De même, les personnes qui habitent quelque part depuis longtemps ou qui sont propriétaires notent mieux la particularité, l'attachement au lieu et la référence au passé que les personnes arrivées depuis peu ou vivant en location. L'attachement au lieu est plus fort chez les personnes âgées que chez les jeunes.

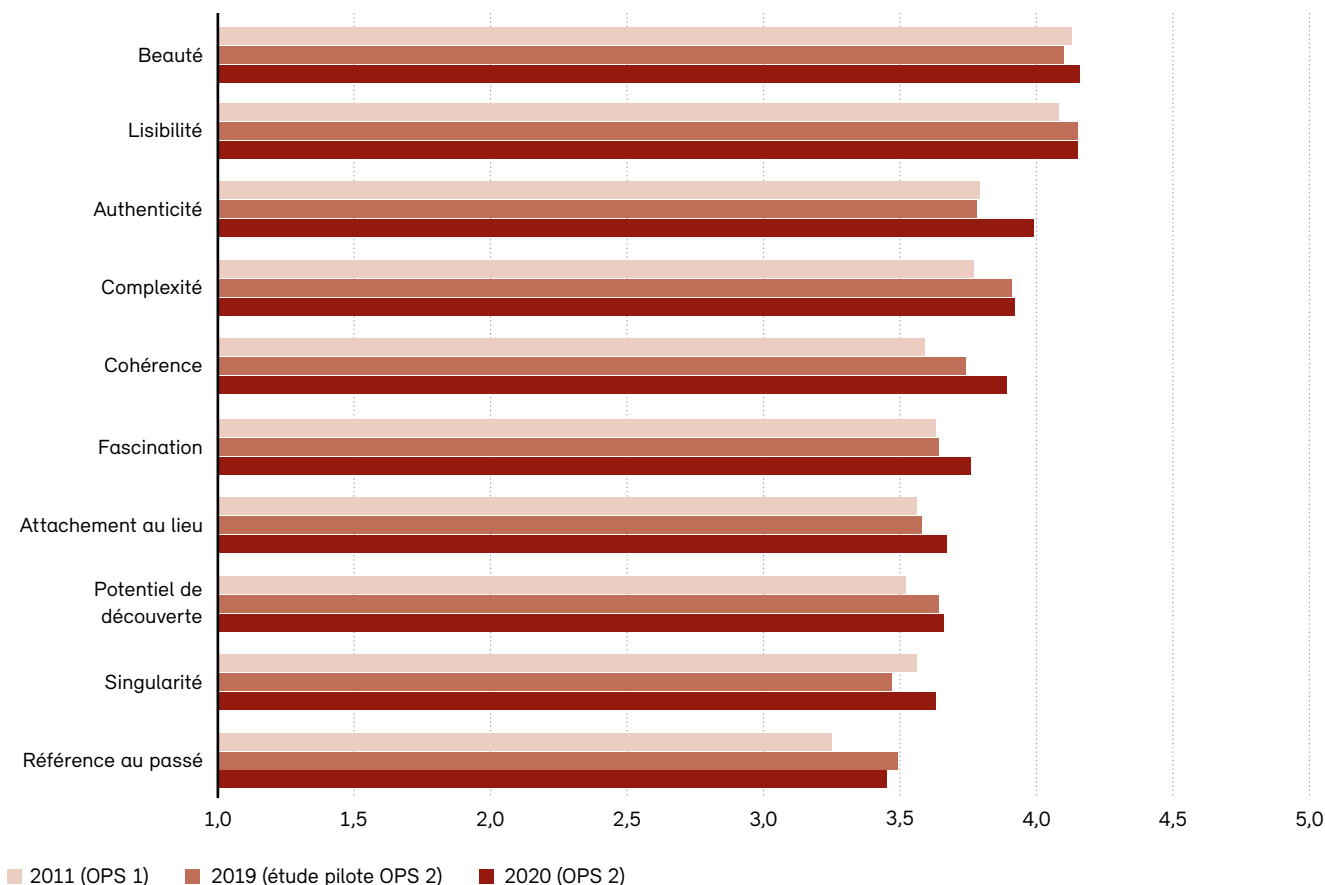
Importance des valeurs et prestations culturelles du paysage

Le paysage est porteur de valeurs naturelles et culturelles fondamentales. Les paysages de qualité offrent un cadre

de vie attrayant, qui apporte une grande qualité de vie et permet une forte identification. Ils participent également à la réussite des pôles économiques.

L'enquête OPS évalue les valeurs et les prestations culturelles du paysage, qui reflètent l'importance de celui-ci pour l'ensemble de la société, sur la base des réactions aux déclarations concernant l'importance du paysage pour les activités d'extérieur et pour les rencontres avec d'autres personnes, la contribution de ce dernier à la santé physique et spirituelle, aux sentiments de liberté et d'appartenance et aux souvenirs personnels ou encore la signification du paysage au regard de l'histoire et des traditions (→ IND NEU_23).

Fig. 19: Variations de différents aspects de la qualité perçue du paysage entre 2011 et 2020 → IND 23, IND 24, IND 25, IND 27, IND 29, IND 30
Valeurs moyennes de l'adhésion à une ou plusieurs déclarations par aspect sur une échelle de 1 (« pas du tout ») à 5 (« tout à fait »).



Si l'on considère les réponses obtenues dans l'ensemble de la Suisse, la population accorde une note plutôt élevée aux valeurs et aux prestations culturelles du paysage, qui obtiennent un score de 3,7 sur une échelle de 1 à 5.

Les personnes établies dans une commune depuis longtemps ou qui sont propriétaires ont une appréciation plus haute des valeurs et des prestations culturelles du paysage que les locataires et les personnes arrivées depuis peu. En Suisse alémanique et en Suisse italienne, l'appréciation est meilleure que dans la partie francophone de la Suisse. Enfin, les valeurs et les prestations culturelles du paysage sont moins bien notées sur le Plateau que dans les Alpes centrales orientales, dans le Jura, sur les versants nord et sud des Alpes et dans les Alpes centrales occidentales.

4.5 Évolution dans le temps et différences spatiales

La perception et l'interprétation du paysage ont en partie changé entre les enquêtes de 2011 et de 2020. Il n'est pas rare en outre qu'elles présentent des différences spatiales selon les types de communes, les régions biogéographiques et les régions linguistiques.

Amélioration partielle de la qualité subjective du paysage

La beauté du paysage n'a pas significativement changé aux yeux de la population entre 2011 et 2020. Elle s'est maintenue à un niveau élevé. Il en va de même de la particularité du paysage, qui ne présente pas de différence entre les deux enquêtes.

Tous les autres indicateurs de la perception de la qualité paysagère réalisent une progression faible mais statistiquement significative de 2011 à 2020.

Ainsi, la référence au passé s'est légèrement améliorée : le paysage en 2020 est mieux à même qu'en 2011 de rappeler des moments de vie ou des états antérieurs. Cela pourrait tenir au fait que les modifications du paysage ressenties comme gênantes ont ralenti ces derniers temps. C'est le cas, par exemple, du développement de l'urbanisation et de l'imperméabilisation du sol (→ point 3.1). Il convient

toutefois de relever que, parmi les personnes interrogées en 2020, celles ayant connu les profondes mutations du paysage dans les années 1960 étaient, pour des raisons d'âge, moins nombreuses.

Les légères améliorations affichées par les autres indicateurs ont au moins quatre explications possibles : elles peuvent être dues à des évolutions positives du paysage physique, être liées à la pandémie de coronavirus, découler de la valorisation des paysages urbains et périurbains dans le débat public ou encore être une conséquence du changement de méthode employée pour réaliser l'enquête.

Quelques indices plaident en faveur de la première hypothèse. Par exemple, les surfaces de promotion de la biodiversité dans les zones agricoles et la diversité des formes d'exploitation agricole ont progressé (→ point 3.2), de même que la proportion de zones laissées à la nature en forêt (→ point 3.3). De plus, l'accessibilité aux espaces de détente, grâce aux chemins pour piétons et aux chemins de randonnée pédestre, s'est nettement améliorée depuis 2014. Toutefois ces changements ne se reflètent que partiellement dans la perception de la population. La renaturation des cours d'eau et l'accès à des espaces de détente proches de l'état naturel sont les seules évolutions paysagères que les personnes interrogées ont remarquées de manière positive (→ point 4.1).

L'étude pilote menée en 2019 juste avant le semi-confinement permet d'estimer les changements intervenus durant les derniers mois précédant l'enquête OPS, qui elle a été réalisée en 2020 après le premier semi-confinement. Pour 4 des 10 indicateurs (authenticité, fascination, attachement au lieu, particularité), la hausse significative s'est produite entre 2019 et 2020. Un indicateur (cohérence) enregistre deux hausses d'affilée (→ fig. 19). Pendant les semi-confinements de mars et avril 2020, les gens, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines de Suisse alémanique, ont davantage fréquenté les espaces de détente de proximité de leur commune de résidence (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022a). Cette expérience peut avoir intensifié leur lien avec le paysage de leur commune, ce qui se reflète dans la progression des indicateurs exprimant la valeur et l'importance accordée au paysage.

Cinq indicateurs affichent une progression, la première pour certains, entre 2011 et 2019 déjà (lisibilité, complexité, cohérence, potentiel de découverte, référence au passé). La légère amélioration générale observée ne peut donc pas s'expliquer par un effet de la pandémie de coronavirus.

Une troisième cause possible pourrait tenir à l'impact de la représentation du paysage dans les médias et la publicité sur l'image mentale que s'en fait la population (lire p. ex. Müller, 2007). Ces dernières années, l'intérêt pour les paysages urbains et périurbains a globalement augmenté et des images de ces paysages ont été plus souvent reproduites dans les médias. Ces coups de projecteur pourraient avoir revalorisé les paysages du quotidien, suscitant ainsi des appréciations plus positives. Toutefois, les données disponibles n'offrent pas d'indices spécifiques qui étayeraient cette hypothèse.

La quatrième piste d'explication n'est pas non plus corroborée par les données. L'étude pilote a analysé le changement de méthode utilisée pour réaliser l'enquête : sondage par courrier en 2011 et sondage en ligne en 2020. Elle n'a fait apparaître aucun effet statistiquement significatif (Wartmann, Hunziker, et al., 2021). Cependant, pour tous les indicateurs, on constate une tendance (non significative) à des valeurs légèrement plus élevées.

Différences spatiales

Presque tous les aspects de la qualité du paysage telle qu'elle est perçue varient en fonction du type de communes (selon la typologie urbain-rural) : les communes rurales donnent les évaluations les plus positives ; elles sont suivies des communes périurbaines, puis des communes urbaines, où les évaluations sont les plus basses. Ce schéma s'applique à la beauté du paysage, à l'attachement au lieu, à la particularité et à la référence au passé (deux dimensions de la particularité), au potentiel de découverte, à la lisibilité et à la cohérence (trois dimensions de la teneur informative d'un paysage) ainsi qu'à la fascination et à l'authenticité.

Dans un petit nombre de cas, les différences entre les types de communes portent non seulement sur la perception de la qualité du paysage, mais aussi sur la variation de cette perception entre 2011 et 2020. C'est le cas

de la fascination que suscite le paysage, qui est restée la même dans les communes rurales alors qu'elle a progressé dans les communes périurbaines et les communes urbaines.

Si l'on regroupe les participants par région biogéographique (Jura, Plateau, versant nord des Alpes, Alpes centrales occidentales, Alpes centrales orientales et versant sud des Alpes), on observe que les régions alpines, en raison de leur faible densité de population, contribuent comparativement peu aux enquêtes. Par conséquent, analyser les réponses en faisant la distinction entre les régions biogéographiques présente un intérêt limité.

Pratiquement tous les aspects de la qualité subjective du paysage recueillent les jugements les plus positifs dans l'espace alpin et les plus négatifs, sur le Plateau. Cela s'applique en particulier à la beauté, à l'attachement au lieu, à la particularité et à la référence au passé (deux aspects de la particularité), à la plupart des éléments de la teneur informative, à la fascination et à l'authenticité. Sur le versant sud des Alpes, l'évaluation est généralement plus négative, notamment pour la beauté, l'attachement au lieu, la plupart des éléments de la teneur informative, la fascination et l'authenticité. Dans le Jura, les chiffres sont contrastés : alors que la perception de la beauté, des éléments de la teneur informative, de la fascination et de l'authenticité est supérieure à la moyenne suisse, celle de l'attachement au lieu lui est inférieure.

Si l'on analyse les résultats de l'enquête en les ventilant entre les trois grandes régions linguistiques (le nombre de réponses dans l'espace romanche est trop faible pour une analyse séparée), on observe que la plupart des aspects de la qualité subjective du paysage sont évalués plus positivement en Suisse alémanique ; viennent ensuite la Suisse italienne puis la Suisse romande.

Ce schéma s'applique à la beauté, à l'attachement au lieu, à la plupart des éléments de la teneur informative, à la fascination et à l'authenticité.

En ce qui concerne la perception de la référence au passé (élément de la particularité), les régions linguistiques se positionnent différemment : cette perception est la plus forte en Suisse italienne, suivie de la Suisse alémanique

et de la Suisse romande. Comme la plupart des autres caractéristiques, le potentiel de découverte (élément de la teneur informative) jouit du niveau de perception le plus élevé en Suisse alémanique, mais dans son cas la Suisse romande arrive en deuxième position et la Suisse italienne, en troisième position.

Le modèle statistique confirme l'importance des types de communes

Le paysage possède des caractéristiques mesurables physiquement, comme le montrent les indicateurs décrits au chapitre 3. Mais le paysage, c'est aussi les différents aspects de la qualité subjective du paysage, qui sont recensés par les indicateurs décrits au chapitre 4. Pour la première fois, un modèle statistique a été mis au point pour étudier les corrélations entre ces deux dimensions paysagères (Wartmann, Stride et al., 2021). Cette étude établit notamment une corrélation claire entre le type de communes et la beauté, l'attachement au lieu et l'appréciation globale. Selon le modèle employé dans l'étude, certains types d'utilisation du sol, les valeurs culturelles du paysage ainsi que la qualité de la détente jouent également un rôle.

Wartmann, F. M., Stride, C. B., Kienast, F., & Hunziker, M. (2021). Relating landscape ecological metrics with public survey data on perceived landscape quality and place attachment. *Landscape Ecology*, 36(8), 2367 - 2393 : DOI : [10.1007/s10980-021-01290-y](https://doi.org/10.1007/s10980-021-01290-y)

5 Évaluation et mise en perspective

Les indicateurs OPS montrent que, malgré quelques évolutions positives, il y a encore du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de la CPS dans tous les espaces paysagers.



La Constitution (Cst.)²² prévoit qu'il ne faut pas exploiter la nature au-delà de sa capacité de renouvellement afin de préserver durablement les ressources naturelles. Ce mandat constitutionnel est mis en œuvre dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)²³, dans la loi sur la protection de l'environnement²⁴ et dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)²⁵, mais aussi dans d'autres textes, notamment la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)²⁶, la loi sur les forêts (LFo)²⁷, la loi sur agriculture (LAgri)²⁸, la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de

randonnée pédestre²⁹, les arrêtés fédéraux relatifs au Fonds suisse pour le paysage³⁰, la loi fédérale sur la politique régionale³¹ et la loi sur le Parc national³².

La CPS adoptée par le Conseil fédéral, concrétise les bases légales et en déduit des objectifs de qualité paysagère (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020). Le présent chapitre expose les résultats du programme OPS à la lumière de ces objectifs afin de faire un premier bilan de l'état du paysage et du chemin qui reste à parcourir. Les indicateurs physiques et les indicateurs socioculturels sont regroupés sous des points consacrés respectivement au milieu bâti, à l'agriculture, à la forêt, aux eaux et aux paysages peu desservis.

22 Constitution (Cst.), RS 101

23 Loi fédérale du 1^{er} juillet 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LPN), RS 451

24 Loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, RS 814.01

25 Loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT), RS 700

26 Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux), RS 814.20

27 Loi du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo), RS 921.0

28 Loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgri), RS 910.1

29 Loi fédérale du 4 octobre 1985 sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, RS 704

30 Loi fédérale du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels, RS 451.51

31 Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale, RS 901.0

32 Loi du 19 décembre 1980 sur le Parc national suisse, RS 454

5.1 Aménager un milieu bâti compact avec des espaces ouverts de qualité

La surface d'habitat et d'infrastructure représente près de 8 % de la surface du pays. Comme c'est là que vit et travaille la majeure partie de la population, le paysage bâti est celui qui porte le plus les traces de l'activité humaine. Le développement de l'urbanisation est l'un des principaux moteurs de la transformation du paysage.

Contexte et conditions-cadre

La LAT impose à la Confédération, aux cantons et aux communes de faire une utilisation mesurée du sol. Par des mesures d'aménagement, les autorités soutiennent les efforts visant à protéger les bases naturelles de la vie, dont le sol et le paysage. Les zones à bâtir doivent être définies de manière à répondre aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes et les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites. Le but est de parvenir à concentrer le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti. Il faut développer les qualités paysagères existantes et en créer de nouvelles. La Stratégie Sol Suisse instaure en outre un objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse à l'horizon 2050 (Conseil fédéral suisse, 2020b).

La CPS explique comment la Confédération accomplit ses activités ayant des effets sur l'organisation du territoire de façon à concourir à un développement du paysage cohérent et de qualité et quels objectifs elle poursuit. Selon la CPS, le Conseil fédéral souhaite que les milieux naturels et proches de l'état naturel présentant une grande valeur écologique soient préservés, valorisés et mis en réseau. Il est important de protéger les espaces verts dans les paysages urbains et de les enrichir sur le plan écologique afin qu'ils contribuent à faire régner un climat agréable en ville ainsi qu'à inciter la population à pratiquer des activités physiques et sportives et à découvrir la nature. Il faut arrêter la progression du mitage du paysage et réaliser des aménagements de qualité dans les franges urbaines. Il faut regrouper les infrastructures et réaliser les interventions avec soin (CPS, objectifs de qualité paysagère 4, 6, 8 et 9). Les constructions hors de la zone à bâtir doivent tenir compte de l'identité régionale du paysage ; si elles ne sont plus utilisées, elles doivent être démantelées dans la mesure du possible (CPS, objectif sectoriel 7.C).

Constats

Les surfaces d'habitat et d'infrastructure, qui englobent les aires de bâtiments, mais aussi les routes, les lignes de chemin de fer, les espaces verts et d'autres éléments urbanistiques, ont continué de croître de 0,7 % par an durant la dernière période sous revue, c'est-à-dire de 2009 à 2018. Ainsi, l'urbanisation a quelque peu ralenti son expansion, repassant pour la première fois sous le rythme de la croissance démographique (→ IND 3). Les aires de bâtiments se sont également agrandies hors de la zone à bâtir, à un rythme de 0,69 % par an de 2009 à 2018 (contre 1 % par an à l'intérieur de la zone à bâtir).³³

Le mitage du paysage se poursuit lui aussi. Une première analyse par type de communes laisse toutefois supposer que les efforts de densification du bâti dans les grands centres sont payants dans la mesure où le mitage ralentit quelque peu dans ces zones (→ IND 36). Le réseau routier est toujours en expansion, à raison de presque 100 km par an pour les routes larges et d'environ 350 km par an pour les routes étroites (→ IND 4). En conséquence, le paysage est de plus en plus morcelé : la largeur de maille des surfaces non morcelées diminue d'année en année, de 1,2 % en moyenne (→ IND 9a).

Bien qu'elle ralentisse progressivement, l'imperméabilisation des sols continue : elle a augmenté de 0,92 % par an de 2009 à 2018 (→ IND 7). Les espaces verts en ville perdent du terrain, à hauteur de 1 % par an depuis 2017 (→ IND NEU_14b). Les émissions lumineuses, enfin, baissent légèrement, mais restent à un niveau élevé, si bien que les zones jouissant d'une obscurité nocturne continuent de rétrécir (→ IND 14).

La population perçoit en partie les modifications du paysage et porte un jugement majoritairement négatif sur ces dernières (→ point 4.1). Elle conserve cependant une opinion plutôt positive au sujet de la beauté du paysage, y compris dans les communes urbaines (→ IND 24). Néanmoins, les personnes vivant en milieu urbain accordent à la plupart des aspects du paysage (beauté, attachement au lieu, particularité, référence au passé, potentiel de découverte, lisibilité, cohérence, fascination et authenticité) des

33 Analyse spéciale OPS

notes moins bonnes que les personnes vivant en milieu périurbain ou rural (→ point 4.5 ; → IND 24, → IND 23, → IND 25, → IND 27, → IND 29, → IND 30).

Appréciation et perspectives

La poursuite du mitage du paysage montre clairement que les principes de la concentration des bâtiments et du regroupement des infrastructures ne sont pas encore mis en application aussi largement qu'il le faudrait (Conseil fédéral suisse, 2017). En raison du morcellement croissant du paysage, il est de plus en plus difficile d'atteindre l'objectif de mettre en réseau et de préserver les milieux naturels et proches de l'état naturel qui sont de grande valeur.

Grâce au développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, ce dernier croît moins vite que la population. Cependant, cette densification peut entraîner la perte d'espaces verts en ville et l'imperméabilisation de nouveaux sols. Ainsi, la qualité des espaces verts revêt une importance croissante, que ce soit du point de vue de la biodiversité ou pour les activités de détente et d'autres prestations écosystémiques, comme l'atténuation des pics de précipitations, le rafraîchissement durant les périodes de forte chaleur ou encore le stockage du CO₂ atmosphérique.

Il faut donc accorder une plus grande priorité à la biodiversité et à la qualité du paysage dans le développement de l'urbanisation. La promotion de ces deux dimensions permettra de garantir et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population dans les villes et les villages. Les espaces verts et les plans et cours d'eau qui sont proches de l'état naturel ainsi que les toitures et les façades végétalisées, par exemple, ont un impact positif (Conseil fédéral suisse, 2022).

La préservation et le développement des qualités paysagères et naturelles figurent d'ailleurs dans la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral. Cette stratégie prévoit que « la Confédération et les cantons s'engagent ensemble [...] pour que les générations actuelles et futures puissent [...] profiter de la qualité de la biodiversité et du paysage ». L'axe politique 7.2 précise à ce sujet : « *Il est établi qu'une nature et qu'un paysage de grande qualité (zones de loisirs de proximité, faune et flore diversifiées, air de bonne qualité, qualité acoustique) favorisent la détente et la santé et sont considérés par de nombreux citoyens comme une*

motivation importante pour la pratique du sport ou d'une activité physique. La qualité de la nature et du paysage, en tant que contribution à la promotion structurelle de la santé, doit donc être délibérément prise en compte dans la planification et encouragée par des mesures de valorisation. » (Conseil fédéral suisse, 2019)

Les mesures visant à promouvoir la nature en milieu bâti et la qualité des paysages urbains sont bénéfiques pour la santé humaine et, en même temps, elles contribuent à l'adaptation des zones urbanisées aux effets grandissants des changements climatiques.

5.2 Valoriser le paysage agricole

En Suisse, l'agriculture occupe 35 % de la surface du pays. Les prairies et les champs façonnent une grande partie du paysage ouvert et visible de loin. Ils marquent de leur empreinte la perception de la population, en particulier dans les communes rurales mais aussi dans les communes périurbaines (→ point 4.1).

Contexte et conditions-cadre

Aux termes de la Cst., la Confédération veille à ce que l'agriculture « contribue substantiellement à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ». La LAgr concrétise ce mandat. Elle instaure par exemple des contributions à la qualité du paysage pour « la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés » et des contributions à la biodiversité pour maintenir et développer celle-ci.

La LAT impose à la Confédération, aux cantons et aux communes de faire une utilisation mesurée du sol. Elle dispose en outre que les autorités chargées de l'aménagement du territoire préservent le paysage, notamment en réservant à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables, en particulier des surfaces d'assolement. Le législateur a également voulu que les constructions prises isolément ou dans leur ensemble ainsi que les installations s'intègrent dans le paysage.

Se basant sur les objectifs environnementaux pour l'agriculture (Office fédéral de l'environnement OFEV et Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2016 ; Conseil fédéral suisse, 2016 ;

Office fédéral de l'environnement OFEV et Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2008), la CPS demande que les utilisations du sol soient variées, multifonctionnelles et adaptées aux spécificités naturelles des sites et aux valeurs culturelles régionales. Il convient de renforcer les particularités du paysage et de garantir le fonctionnement des milieux naturels ainsi que l'aménagement de zones de transition de grande valeur écologique. Dans les paysages à dominance rurale, il faut réduire au minimum la consommation de sol, entretenir et valoriser les terres agricoles ainsi qu'entretenir, valoriser et mettre en réseau les milieux naturels et proches de l'état naturel. Les bâtiments et les installations situés hors de la zone à bâtir doivent être concentrés sur des sites déjà bien desservis. Les productions agricoles indépendantes du sol qui occupent des surfaces importantes sont à concentrer dans les espaces moins sensibles en matière de paysage (CPS, objectifs de qualité paysagère 3, 10 et 12). Il est en outre demandé à l'agriculture d'adopter un comportement exemplaire pour ce qui est de la consommation de sol (CPS, objectifs sectoriels 6.H et 6.I).

Constats

Les surfaces agricoles et les zones d'estivage diminuent d'environ 0,2 % par an (→ IND 2, → IND 17a). Ce recul peut avoir plusieurs causes : l'abandon de l'exploitation agricole, un classement en zone constructible suivi d'un développement de l'urbanisation ou bien l'édification de bâtiments ou d'installations hors de la zone à bâtir. Sur le Plateau et dans les fonds de vallée, les terrains agricoles cèdent généralement la place à des zones urbanisées tandis qu'en montagne ils sont envahis par une végétation buissonnante, puis par la forêt. Dans le cas des nouvelles constructions hors de la zone à bâtir, il s'agit le plus souvent de bâtiments agricoles³⁴ (→ fig. 7).

Il est de plus en plus fréquent, en particulier dans les communes urbaines et périurbaines du Plateau, que le milieu bâti s'étende jusqu' à la forêt et le paysage soit de moins en moins façonné par les zones rurales et de plus en plus par les zones urbanisées³⁵ (→ point 3.2).

En 2020, les surfaces de promotion de la biodiversité atteignaient 19 % de la surface agricole utile, dont 40 % avec

le niveau de qualité QII (Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2022). On observe donc un léger rattrapage par rapport aux objectifs environnementaux pour l'agriculture. La diversité des formes d'exploitation agricole est en progrès si l'on se réfère au nombre de cultures différentes par commune (→ IND 2a).

La population des communes rurales a un avis plus positif que la population urbaine concernant presque tous les aspects du paysage (→ point 5.1), en particulier la beauté, l'attachement au lieu, la particularité, la référence au passé, le potentiel de découverte, la lisibilité, la cohérence, la fascination et l'authenticité (→ IND 24, → IND 23, → IND 25, → IND 27, → IND 29, → IND 30).

Appréciation et perspectives

La perte de terres agricoles et de pâturages d'estivage, qui se poursuit, est en contradiction avec l'objectif de réduire au minimum le développement de l'urbanisation et la consommation de sol hors des zones à bâtir. Des mesures s'imposent face à l'augmentation des bâtiments agricoles : les aires de bâtiments hors de la zone à bâtir croissent de 0,69 % par an, majoritairement pour des affectations agricoles (→ fig. 7). Il faut maintenir au minimum l'emprise des bâtiments et des installations hors de la zone à bâtir et mieux intégrer ces constructions dans leur environnement. Il convient en outre d'améliorer la qualité architecturale de ces dernières, comme le demandait déjà le rapport en réponse au postulat Bertschy (Conseil fédéral suisse, 2016). Il faut également accorder plus d'importance à la question des démantèlements.

L'accroissement constaté de la diversité des formes d'exploitation agricole va dans le sens de l'objectif formulé dans la CPS, à savoir une production variée et adaptée au site qui tienne compte des valeurs culturelles régionales. Les contributions à la qualité du paysage ont un rôle important à jouer dans ce domaine : elles favorisent les vergers haute-tige, les châtaigneraies, les murs de pierres sèches et l'entretien de particularités paysagères dans l'ensemble des zones agricoles, contribuant ainsi à la conservation et à la promotion de la qualité du paysage (Steiger et al., 2016).

Les surfaces de promotion de la biodiversité de qualité supérieure se développent conformément aux objectifs d'étape fixés dans la politique agricole (Office fédéral de l'agriculture OFAG, 2022). Toutefois, leur qualité reste en deçà des

34 Analyse spéciale ARE sur la base des données de la Statistique suisse de la superficie de l'OFVS

35 Analyse spéciale OPS

objectifs environnementaux pour l'agriculture opérationnalisés (→ fig. 11). Des mesures s'imposent afin de réaliser le but consistant à accroître la qualité écologique des terres agricoles. Le programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » documente l'état insuffisant de la biodiversité, en particulier en plaine (Meier et al., 2021). Ce déficit est dû aux apports excessifs d'azote, à l'emploi de pesticides et à l'élimination de buissons, de tas de pierres ou d'autres petites structures, par exemple en bordure de terrains agricoles.

5.3 Favoriser une forêt multifonctionnelle et des formes d'utilisation régionales typiques

La forêt occupe une partie de la surface du pays (32 %) à peu près équivalente à celle de la surface agricole. La gestion forestière est axée sur la multifonctionnalité. De ce fait, la forêt fournit des prestations plus ou moins importantes selon les endroits : elle protège des dangers naturels, offre un habitat à la faune et à la flore ainsi que des espaces de détente à la population et fournit des matières premières. L'alternance de forêts et de milieux ouverts caractérise une grande partie des paysages de Suisse.

Contexte et conditions-cadre

La Cst. demande que la Confédération veille à ce que les forêts puissent remplir leurs fonctions protectrice, économique et sociale et qu'elle encourage les mesures de conservation des forêts. La LFo précise qu'il faut assurer la conservation des forêts dans leur étendue et leur répartition géographique. La possibilité de fixer des limites forestières statiques³⁶ hors de la zone à bâtir a été instaurée pour permettre d'endiguer l'expansion de la forêt dans les prairies et les pâturages ouverts. Les cantons veillent à ce que la forêt soit accessible à tous.

Parmi ses objectifs, la politique forestière de la Confédération prévoit que « le développement de l'aire forestière est adapté à la diversité paysagère (y compris la fonction de mise en réseau) et à l'aménagement ciblé du territoire (dont les surfaces agricoles privilégiées) » (objectif 5 de la politique forestière ; Office fédéral de l'environnement

OFEV, 2021b). La stratégie pour la récréation en forêt vise à ce que ce service écosystémique soit de qualité (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2018).

Selon la CPS, la Confédération vise à laisser libre cours à la dynamique naturelle du paysage. Elle souhaite également promouvoir les formes d'utilisation régionales typiques et précieuses sur le plan culturel, par exemple l'entretien et la valorisation des pâturages boisés et des châtaigneraies ou des forêts claires. La CPS demande également que les prestations du paysage au profit de la détente et de la santé soient reconnues et assurées, ce qui est pertinent pour les forêts, comme pour d'autres écosystèmes (CPS, objectifs de qualité paysagère 2, 3, 7 et 10).

Constats

Lorsque la forêt s'étend en altitude, elle change le caractère des paysages de montagne. La mosaïque que forment les forêts et les surfaces agricoles évolue pour devenir un paysage forestier d'un seul tenant, seulement interrompu par des terres où la forêt ne peut pas pousser. Cette évolution risque de faire disparaître des pâturages boisés et des sèves ainsi que des zones de transition entre la forêt et la zone agricole, en particulier dans l'espace alpin et à sa périphérie (→ IND 1).

Sur une bande de 100 m de large autour des forêts, on trouve de plus en plus souvent des éléments d'urbanisation (routes, chemins, bâtiments, etc.) à la place des surfaces agricoles, surtout dans les vallées³⁷ (→ point 3.2). Cela signe la perte de zones de transition précieuses.

Avec les zones agricoles, les forêts sont les espaces paysagers les plus utilisés à des fins récréatives (→ point 4.2).

Appréciation et perspectives

L'expansion des forêts est la manifestation d'une dynamique naturelle à laquelle, d'après la CPS, il faut laisser libre cours. Cependant, cette évolution risque également de faire disparaître des formes d'utilisation régionales typiques que l'on veut préserver, en particulier les prairies et les pâturages riches en espèces des zones de montagne. Elle peut en outre aboutir à la disparition de précieuses zones de transition.

³⁶ La définition de limites forestières statiques remplace localement la notion dynamique de la forêt. Ainsi, les surfaces investies par la forêt hors de ces limites ne sont pas considérées comme forêt au sens de la loi et peuvent être déboisées sans autorisation.

³⁷ Analyse spéciale OPS

Dans sa politique forestière, la Confédération s'est donné pour objectif stratégique de développer l'aire forestière de manière adaptée à la diversité paysagère et au développement territorial visé (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2021b). La politique forestière demande que la surface forestière ne diminue pas et que la biodiversité soit maintenue et améliorée de façon ciblée, ce qui est particulièrement important pour le paysage. Elle prescrit également que les activités de loisirs et de détente ménagent les forêts.

5.4 Revitaliser les eaux en tant qu'élément précieux du paysage

Les lacs et les cours d'eau jouent un rôle fondamental dans le paysage bien qu'ils n'occupent que 4,3 % de la surface de la Suisse. Non seulement la population les plébiscite pour se détendre, mais les eaux, leurs berges ainsi que les surfaces attenantes sont essentielles pour la mise en réseau écologique.

Contexte et conditions-cadre

Les lacs, les rivières et les ruisseaux sont des éléments paysagers importants. C'est pourquoi la LEaux fixe comme but de sauvegarder les eaux en tant qu'élément du paysage. Dans ce contexte, trois aspects sont cruciaux : l'espace réservé aux eaux, que les cantons déterminent ; la renaturation des cours et des plans d'eau ayant subi des atteintes ; l'assainissement des ouvrages hydrauliques qui entravent la migration des poissons, qui perturbent la dynamique naturelle de charriage ou qui causent des variations de débit. Il est désormais interdit de couvrir les cours d'eau ou de les mettre sous terre. En outre, dans ses principes, la LAT prévoit qu'il faut tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et faciliter l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci.

En demandant le renforcement de la dynamique naturelle des eaux, la CPS vise tout spécialement les cours d'eau. Elle prescrit la préservation, la valorisation et la mise en réseau des milieux naturels de grande valeur écologique, dont font partie les lacs, les cours d'eau et leurs berges. C'est en effet la seule manière de conserver la qualité du paysage et les fonctions écosystémiques. La Confédération souhaiterait aussi que la population puisse profiter des plans et cours d'eau pour découvrir la nature et se détendre (CPS, objectifs

de qualité paysagère 2, 6, 7, 8 et 9). Toujours en relation avec la dynamique naturelle, la CPS estime que la garantie d'un espace adéquat réservé aux eaux et la renaturation des eaux sont des mesures importantes (CPS, objectif sectoriel 12.B).

Constats

Dans l'ensemble de la Suisse, on peut accéder à environ 90 % des berges des cours et plans d'eau et emprunter des chemins pédestres pour longer 8 % des berges des ruisseaux, 14 % des berges des lacs et 25 % des berges des rivières. L'accessibilité des eaux n'a quasiment pas évolué entre 2009 et 2020 (→ IND 31a).

La population considère souvent les plans et cours d'eau comme des éléments paysagers typiques et marquants de leur commune de résidence, à l'instar des surfaces agricoles, des forêts et des quartiers d'habitation (→ encadré point 4.1). À la saison chaude, ce sont les espaces paysagers les plus utilisés par les citoyens (→ point 4.2).

Si l'on revient sur les cinq à dix années écoulées, la plupart des gens ont remarqué qu'un nombre croissant de ruisseaux et de rivières avaient été renaturés dans leur commune. Une nette majorité porte une appréciation positive sur cette évolution (→ fig. 17, point 4.2).

Appréciation et perspectives

La majorité de la population perçoit la valorisation des eaux par la renaturation comme l'un des rares changements positifs dans le paysage. Ces mesures renforcent l'attractivité du paysage, qui plus est dans un espace paysager particulièrement important pour la détente. Les chemins pédestres mettent en valeur la zone de transition entre le milieu bâti et les eaux et permettent de canaliser les flux de visiteurs. Globalement, leur accessibilité ne s'est pas accrue pendant la période considérée.

Les eaux et leurs zones riveraines sont les milieux naturels les plus fortement menacés en Suisse (Delarze et al., 2016). La disparition des espèces y est plus importante que dans tous les autres milieux naturels. Cela est dû à l'absence de structures variées, aux ruptures de connectivité due aux aménagements en dur (digues et centrales hydrauliques) ainsi qu'à la baisse de la qualité de l'eau causée par les micropolluants (pesticides, médicaments et autres produits chimiques présents en très faibles quantités dans

les eaux) et par les nutriments (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022b). Grâce à la protection des eaux, davantage d'espace est réservé aux eaux, les débits sont plus naturels, les habitats de la faune et de la flore sont mis en réseau et les pollutions diminuent. Les mesures mises en œuvre au cours de la décennie écoulée déploient des effets localement. Cependant, d'importants efforts restent nécessaires pour éviter que la diversité biologique ne continue de s'appauvrir dans les milieux aquatiques et pour rendre les eaux résilientes aux changements climatiques (Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022b).

5.5 Préserver les paysages peu desservis

Grâce principalement à l'étendue des zones de haute montagne, environ un quart de la superficie de la Suisse est dépourvue de bâtiments, de routes, de lignes de chemin de fer, d'antennes ou d'autres installations (→ IND 32). Même si des infrastructures et des utilisations humaines sont visibles en bien des endroits dans ces paysages peu ou pas desservis, ceux-ci évoluent essentiellement selon leur dynamique naturelle. La faune y trouve des lieux de repli et les visiteurs peuvent en apprécier la tranquillité et le caractère naturel.

Contexte et conditions-cadre

La LPN régit la protection de la faune et de la flore indigènes ainsi que de leurs habitats. La loi sur la chasse impose en outre aux cantons l'obligation d'assurer une protection suffisante des mammifères et des oiseaux sauvages contre les dérangements dus à l'être humain.

Dans la CPS, le Conseil fédéral fixe pour but de réduire au minimum les atteintes aux milieux naturels de grande valeur écologique et d'assurer leur mise en réseau. Pour améliorer la qualité du paysage, il faut éliminer les atteintes, regrouper les infrastructures et concentrer les constructions. Il est important en outre de laisser autant que possible libre cours à la dynamique naturelle. Les paysages de haute montagne doivent conserver leur caractère naturel et permettre au public de découvrir la nature et le paysage. L'identité des paysages remarquables³⁸ doit être garantie

et valorisée et il faut reconnaître le paysage à titre de patrimoine culturel et naturel (CPS, objectifs de qualité paysagère 4, 5, 6, 7, 11 et 14).

Constats

Le morcellement des paysages dû à l'extension des zones urbanisées, avec leurs infrastructures, notamment celles dédiées aux transports (→ IND 3), continue de progresser en Suisse : la largeur de maille des surfaces non morcelées diminue en moyenne de 1,2 % par an (→ IND 9a). Le mitage du paysage se poursuit lui aussi, quoiqu'à un rythme réduit (→ IND 36). L'augmentation du nombre de bâtiments hors des zones à bâtir, en particulier, constitue une atteinte pour les rares paysages qui ne sont pas desservis. Les aires de bâtiments s'accroissent de 0,69 % par an (→ fig. 7).

En revanche, la distance moyenne entre les bâtiments hors de la zone à bâtir n'a presque pas changé entre 2014 et 2020 (→ IND 8). En même temps, l'éloignement mesuré comme la distance moyenne par rapport à la zone habitée la plus proche diminue de 0,2 % par an (→ IND NEU_2). Les surfaces exposées à une faible pollution lumineuse la nuit rétrécissent elles aussi, même s'il y a eu un ralentissement de 2014 à 2020 (→ IND 14).

Enfin, les changements climatiques entraînent un recul continu de la masse des glaciers (→ IND NEU_4). On estime que seuls 20 à 30 % de cette dernière subsistera d'ici à 2100³⁹.

Appréciation et perspectives

Les distances moyennes entre les bâtiments hors de la zone à bâtir, et donc les unités du paysage sans constructions, n'ont pas diminué notablement. Les efforts pour regrouper les infrastructures et concentrer les constructions semblent avoir déployé des effets dans ces espaces. Toutefois, il faut aussi considérer la qualité de la culture du bâti. Dans ce domaine, la stratégie Culture du bâti du Conseil fédéral demande que les projets de construction présentent une qualité de haut niveau adaptée à la tâche et au site (Conseil fédéral suisse, 2020a). Les précieux milieux naturels ou proches de l'état naturel subissent des atteintes dues aux bâtiments et aux installations, mais

³⁸ Paysages d'importance nationale, objets des inventaires de biotopes recouvrant de grandes étendues et paysages sous protection cantonale ou dignes de protection

³⁹ www.sciencesnaturelles.ch/water-explained/climate_change_and_hydrology/glaciers

aussi au bruit, à la lumière et aux polluants. Leur mise en réseau écologique est de plus en plus difficile et il est de moins en moins possible de trouver des endroits retirés.

La pression constante que subit le paysage est également en contradiction avec les objectifs de la Confédération pour le tourisme. Le Conseil fédéral souligne notamment l'importance des qualités du paysage et de la culture du bâti pour l'attrait de la Suisse en tant que destination de voyage (Conseil fédéral suisse, 2021). Selon la Stratégie touristique, il faut préserver et renforcer cet atout précieux pour la place touristique suisse. Pour que le tourisme mais également la population locale puissent profiter à long terme d'un paysage attrayant, il faut donc continuer à faire preuve d'une grande vigilance.

6 Bibliographie

- Bauer, N., Hofmann, M., & Young, C. (2021). Die Wirkung der Landschaft auf den Menschen: Einfluss auf Stressreduktion und Erholung. In M. Bürgi, S. Tobias, M. Hunziker, N. Bauer, P. Bebi, & F. Kienast, *Erholsame Landschaft* (S. 21 - 32). Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL. www.dora.lib4ri.ch/wsl/islandora/object/wsl:28936
- Brändli, U.-B., Abegg, Meinrad, Allgaier Leuch, B., & Abegg, M. (2020). *Inventaire forestier national suisse. Résultats du quatrième inventaire 2009 - 2017*.
- Conseil fédéral suisse (2016). *Bases naturelles de la vie et efficacité des ressources dans la production agricole. Actualisation des objectifs. Rapport en réponse au postulat 13.4284 Bertschy du 13 décembre 2013*. www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/46592.pdf
- Conseil fédéral suisse (2017). *Routes nationales multifonctionnelles pour préserver le paysage. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 08.3017, Rudolf Rechsteiner, du 4 mars 2008*.
- Conseil fédéral suisse (2019). *Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020 - 2030*. www.sante2030.ch
- Conseil fédéral suisse (2020a). *Stratégie Culture du bâti*. Office fédéral de la culture OFC. www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/baukultur/strategie-baukultur.pdf.download.pdf/strategie-baukultur.pdf
- Conseil fédéral suisse (2020b). *Stratégie Sol Suisse. Pour une gestion durable des sols*. www.bafu.admin.ch/strategie-sol
- Conseil fédéral suisse (2021). *Stratégie touristique de la Confédération*. Secrétariat d'État à l'économie SECO. www.seco.admin.ch/tourisme
- Conseil fédéral suisse (2022). *Message relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)*
- GLAMOS-Glacier Monitoring Switzerland (éd.) (2021). *Swiss Glacier Mass Balance (release 2021)*. DOI : [10.18750/massbalance.2021.r2021](https://doi.org/10.18750/massbalance.2021.r2021)
- Gonseth, Y., Wohlgemuth, T., Sansonnens, B., & Buttler, A. (2001). *Les régions biogéographiques de la Suisse*. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP.
- Hegetschweiler, T., Salak, B., Wunderlich, A. C., Bauer, N., & Hunziker, M. (2022). *Das Verhältnis der Schweizer Bevölkerung zum Wald. Waldmonitoring soziokulturell WaMos3. Ergebnisse der nationalen Umfrage* (Bd. 120). Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL. www.dora.lib4ri.ch/wsl/islandora/object/wsl:29973
- Kahlmeier, S., & Jungo, G. (2021). *Bewegungsförderung und Landschaft – wissenschaftlicher Hintergrund und Fallbeispiele*. In M. Bürgi, S. Tobias, M. Hunziker, N. Bauer, P. Bebi, & F. Kienast, *Erholsame Landschaft* (S. 33 - 38). Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL. www.dora.lib4ri.ch/wsl/islandora/object/wsl:28936
- Kienast, F., Frick, J., & Steiger, U. (2013). *Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage*. Office fédéral de l'environnement OFEV, éd. www.bafu.admin.ch/uw-1325-f
- Lamprecht, M., Bürgi, R., & Stamm, H. (2020). *Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse*. Office fédéral du sport OFSPO.
- Meier, E., Lüscher, G., Buholzer, S., Indermaur, A., Riedel, S., Winizki, J., Hofer, G., & Knop, E. (2021). *Zustand der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft: Zustandsbericht ALL-EMA 2015-2019*. Agroscope. <https://ira.agroscope.ch/fr-CH/publication/46140>
- Müller, U. (2007). *Die Kraft der Bilder in der nachhaltigen Entwicklung: Die Fallbeispiele UNESCO Biosphäre-Entlebuch und UNESCO Weltnaturerbe Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn; Forschungsbericht im Rahmen des nationalen Forschungsprogramms NFP 48 « Landschaften und Lebensräume der Alpen » des Schweizerischen Nationalfonds*. vdf, Hochsch.-Verl. an der ETH

-
- Office fédéral de l'agriculture OFAG (2022). *Rapport agricole 2021. Contributions à la biodiversité*. www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-a-la-biodiversite
- Office fédéral de la culture OFC (éd.) (2021). *Système DAVOS de qualité pour la culture du bâti. Huit critères pour une culture du bâti de qualité*. www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/qualitaet/davos-qualitaetssystem-baukultur.html
- Office fédéral du développement territorial ARE (éd.) (2018). *Coûts et bénéfices externes des transports en Suisse. Transport par la route et le rail, par avion et par bateau 2015*.
- Office fédéral du développement territorial ARE (2019). *Monitoring de la construction hors zone à bâtir. Rapport 2019*. Office fédéral du développement territorial ARE.
- Office fédéral de l'environnement OFEV (2018). *Stratégie pour la récréation en forêt*. www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/etat-et-fonctions-des-forets/loisirs-et-detente-en-foret.html
- Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) (2020). *Conception « Paysage suisse »* (vol. 2011). www.bafu.admin.ch/ui-2011-f
- Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) (2021a). *Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses* (première édition actualisée 2021 ; première édition 2005). www.bafu.admin.ch/uv-2117-f
- Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) (2021b). *Politique forestière : objectifs et mesures 2021 - 2024* (première édition actualisée 2021 ; première édition 2013).
- Office fédéral de l'environnement OFEV (éd.) (2022a). *La population suisse et la forêt. Résultats de la troisième enquête du monitoring socioculturel des forêts (WaMos 3)*. www.bafu.admin.ch/uv-2212-f
- Office fédéral de l'environnement OFEV (2022b). *Eaux suisses. État et mesures*. www.bafu.admin.ch/uz-2207-f
- Office fédéral de l'environnement OFEV & Office fédéral de l'agriculture OFAG (2016). *Objectifs environnementaux pour l'agriculture 2016* (vol. 1633). www.bafu.admin.ch/uz-1633-f
- Office fédéral de la statistique OFS (2017). *Niveaux géographiques de la Suisse. Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012*. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.asset-detail.2543324.html
- Office fédéral de la statistique OFS (2019). *Statistique suisse de la superficie. Relevé de l'utilisation et de la couverture du sol* (Espace et environnement). www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken.assetdetail.9406113.html
- Office fédéral de la statistique OFS (2021a). *L'utilisation du sol en Suisse. Résultats de la statistique de la superficie 2018* (Espace et environnement). www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/utilisation-couverture-sol/surfaces-agricoles.assetdetail.19365051.html
- Office fédéral de la statistique OFS (2021b). *Volume des glaciers suisses*. Office fédéral de la statistique. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.20204208.html
- Office fédéral de la statistique OFS (2021c). *Suisse urbaine : sélection de variables selon les agglomérations*. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/city-statistics/suisse-urbaine.html
- Rey, L. (2019). *Environnement et santé en Suisse*. Office fédéral de l'environnement OFEV. www.bafu.admin.ch/uz-1908-f
- Rey, L., Hunziker, M., StremLOW, M., Arn, D., Rudaz, G., & Kienast, F. (2017). *Mutation du paysage. Résultats du programme de monitoring Observation sur paysage suisse (OPS)* (vol. 1641). Office fédéral de l'environnement OFEV. www.bafu.admin.ch/uz-1641-f

Roth, U., Schwick, C., & Spichtig, F. (2010). *L'état du paysage en Suisse. Rapport intermédiaire. Résultats du programme de monitoring Observation sur paysage suisse (OPS)*. Office fédéral de l'environnement OFEV, éd.

Steiger, U., Lüthi, S., Schmitt, H.-M., & Schüpbach, W. (2016). *Evaluation Landschaftsqualitätsbeiträge: Schlussbericht*. Office fédéral de l'agriculture OFAG.

Walter, T., Eggenberg, S., Gonseth, Y., Fivaz, F., Hedinger, C., Hofer, G., Klieber-Kühne, A., Richner, N., Schneider, K., Szerencsits, E., & Wolf, S. (2013). Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture : Domaine espèces cibles et caractéristiques, milieux naturels (OPAL). Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART.

Wartmann, F. M., Hunziker, M., & Kienast, F. (2021). *Programm Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES). Methodische und inhaltliche Weiterentwicklung 2018 - 2020* (Nr. 103; WSL Ber.). Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL

Wartmann, F. M., Stride, C. B., Kienast, F., & Hunziker, M. (2021). Relating landscape ecological metrics with public survey data on perceived landscape quality and place attachment. *Landscape Ecology*, 36(8), 2367 - 2393. DOI : [10.1007/s10980-021-01290-y](https://doi.org/10.1007/s10980-021-01290-y)

7 Crédits photographiques

Page 10

Vue sur le lac de Zoug, un paysage varié qui suscite des émotions

Photo : Suisse Tourisme, Markus Bühler

Page 12

Vue aérienne de Haldenstein, commune de Coire (GR)

À gauche, 1946 ; à droite, 2020

Photo : swisstopo

Page 16

Vignoble du Lavaux à Saint-Saphorin, sur les bords du Léman

Photo : Peter Baracchi, OFEV

Page 28

Projet de renaturation à la confluence de la Beverin et de l'Inn à Bever (GR) (2016)

Photo : Flurin Bertschinger, Ex-Press, OFEV

Page 41

Qualités paysagères et naturelles dans la ville de Neuchâtel

Photo : Annette Boutellier, Lunax, OFEV